

# BILAN SOCIAL 2014

Université d'Artois



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Situation au 1er janvier 2014



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

## Le mot du Président,

Le bilan social reprend toutes les données essentielles concernant les emplois, les effectifs, les rémunérations, la masse salariale. S'y trouvent également des informations relatives à l'action sociale et aux promotions des agents.

Les tableaux ont été enrichis d'analyses et d'éléments utiles de comparaison avec les données nationales issues des sources ministérielles.

Ce document constitue à la fois une bonne photographie de tout ce qui concerne les personnels de l'université et un outil d'aide au pilotage.

Je tiens à remercier les personnels de la Direction des Ressources Humaines qui ont contribué à la réalisation du bilan social qui sera mis en ligne sur le site de l'université d'Artois.

Le Président de l'université d'Artois  
Francis MARCOIN

### SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX  
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37  
[www.univ-artois.fr](http://www.univ-artois.fr)

## Préambule

---

Ce Bilan social est le sixième de l'Université d'Artois.

### Champs de l'étude

#### *- Temporel*

Conformément à la pratique en vigueur dans les établissements publics, calquée sur celle des entreprises privées, la période prise en compte est l'année civile. Toutefois certaines données propres au rythme de travail dans l'enseignement ne sont mesurées et mesurables que par année universitaire.

Dates de constatation :

- 1er janvier 2014 : pour les données relatives aux parties, emplois et effectifs.

- Année civile 2013 pour les données à caractère financier (masse salariale), la partie formation continue des personnels correspondant au dernier enregistrement complet dans la base informatique ministérielle LAGAF. Les données relatives aux situations nécessitant une appréciation dans le temps (mouvements, retraites, absences et congés, etc...).

- Année universitaire 2012/2013 pour les autres données.

#### *- Population*

L'étude se limite aux seuls **agents affectés** administrativement à l'établissement, donc au personnel de l'Université d'Artois stricto sensu :

- BIATSS : Ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation, personnels des Bibliothèques et musées, de l'administration scolaire et universitaire, médicaux et sociaux, techniciens, ouvriers et de service, titulaires, stagiaires et contractuels.

- ENSEIGNANTS : Enseignants-chercheurs, enseignants du premier degré, du second degré, professeurs associés, attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), contractuels doctorants, lecteurs, contractuels enseignants.

**Pour des questions ou suggestions, merci de vous adresser à :**

Direction des Ressources Humaines  
Université d'Artois  
9 rue du temple  
BP 10665  
62030 ARRAS CEDEX

# Sommaire

---

## Chapitre 01 Les emplois et effectifs totaux

1.1 Les plafonds d'emplois à l'Artois.....	1
1.2 L'ensemble des effectifs de l'université d'Artois .....	2
1.3 La répartition géographique des effectifs .....	3

## Chapitre 02 Les effectifs biatss

2.1 Situation globale des personnels biatss.....	4
2.2 Situation des personnels biatss titulaires.....	5
2.3 Situation des personnels biatss contractuels.....	6
2.4 Répartition géographique des personnels biatss .....	7
2.5 Répartition par genre des personnels biatss.....	9
2.6 Répartition par domaine des personnels biatss titulaires .....	10
2.7 Eloignement géographique des personnels biatss.....	10
2.8 Démographie des personnels biatss.....	11
2.9 Promotions et dispositif Sauvadet en 2013.....	13
2.10 Motifs d'entrée et de sortie des biatss titulaires en 2013.....	14
2.11 Absences et congés des personnels biatss .....	15

## Chapitre 03 Les effectifs enseignants

3.1 Situation globale des personnels enseignants.....	17
3.2 Répartition des personnels enseignants.....	18
3.3 Répartition géographique des personnels enseignants .....	19
3.4 Répartition par genre des personnels enseignants.....	21
3.5 Répartition des enseignants par disciplines.....	22
3.6 Synthèse par domaine de disciplines .....	24
3.7 Eloignement géographique des personnels enseignants.....	24
3.8 Démographie des personnels enseignants.....	25
3.9 Promotions des enseignants .....	26
3.10 Emplois mis au concours.....	26
3.11 Motifs d'entrée et de sortie des enseignants titulaires en 2013.....	27
3.12 Les enseignants invités et visting professors.....	28
3.13 Absences et congés des personnels enseignants .....	29

## Chapitre 04 Les rémunérations

4.1 Notions générales .....	31
4.2 Grille des salaires des titulaires et contractuels .....	32
4.3 Les primes des biatss en 2013.....	33
4.4 Les primes des enseignants en 2013 .....	34
4.5 Masse salariale 2013.....	35

## Chapitre 05 Les relations professionnelles

5.1 La formation des personnels .....	36
5.2 Action sociale de la direction des ressources humaines .....	39

Définitions et sigles.....	41
----------------------------	----

# Chapitre 01

## Les emplois et effectifs totaux

## Chap 01 Les emplois et effectifs totaux

### 1.1 Les plafonds d'emplois à l'Artois

Le stock d'emplois, voté en Conseil d'Administration, est réparti en deux plafonds : le plafond Etat attribué par le ministère et le plafond Ressources Propres constitué des emplois prévus au budget de l'Université sur ses ressources propres.

Le tableau, ci-dessous, détaille le stock d'emploi voté par le conseil d'administration fin 2013.

Depuis l'accès aux RCE, le Ministère ne délègue plus des emplois, mais octroie une masse salariale annuelle assortie d'un plafond d'emplois. Par ailleurs, l'Etat autorise l'Université, par décision du Conseil d'Administration (CA), à augmenter le plafond d'emplois de l'établissement par des emplois financés sur ressources propres : on parle alors du plafond global des emplois. Il s'agit d'un nombre maximum d'emplois dont la rémunération par l'établissement est autorisée, dans la limite du respect de la masse salariale. Il est défini en équivalent temps plein travaillé (ETPT). Il est voté annuellement par le Conseil d'Administration.

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	640		640
		CDI			
	Non permanents	CDD	86	14	99
<b>S/total EC</b>			<b>726</b>	<b>14</b>	<b>740</b>
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS</b>					
BIATOSS	Permanents	Titulaires	500		500
		CDI	25	11	36
	Non permanents	CDD	81	35	116
<b>S/total Biatoss</b>			<b>606</b>	<b>46</b>	<b>652</b>
<b>Totaux</b>			<b>1 332,0</b>	<b>59,9</b>	<b>1 391,9</b> (4)
			(3)		<b>Plafond global des emplois voté par le CA</b>
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>			<b>1 481</b>	(5)	

#### Note sur les modalités de renseignement du tableau

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

## Chap 01 Les emplois et effectifs totaux

### 1.2 L'ensemble des effectifs de l'université d'Artois

Au 01/01/2014, on comptabilise 1 418 personnels affectés à l'Artois, dont 373 personnels rattachés à l'Espé \*. En termes d'ETP, cela représente globalement 1 369 ETP dont 357,6 ETP à l'Espé.

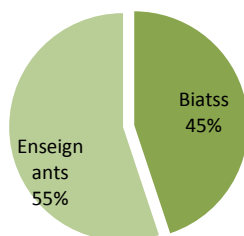
\* Espé : Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education

Nombre	Artois hors Espé	Artois hors Espé		Total Artois hors Espé	Espé	Espé		Total Espé
		Titulaires	Contractuels			Titulaires	Contractuels	
Biatss	Enseignants	356	114	470	147	39	186	
		466	111	577	178	9	187	
Effectifs totaux en nombre		822	225	1047	325	48	373	
ETP	Biatss	346,0	107,2	453,2	143,1	38,1	181,2	
		464,9	95,3	560,2	169,4	7,0	176,4	
Effectifs totaux en ETP		810,9	202,5	1013,4	312,5	45,1	357,6	

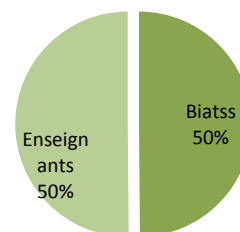
Les structures de l'Artois et de l'Espé ne présentent pas les mêmes profils.

On le constate globalement dans ces graphiques où l'on note que l'Espé a une répartition équilibrée entre les biatss et les enseignants alors que la population enseignante est relativement plus importante à l'Artois (55%).

**Graphique 1.1 : Répartition des personnels Artois-hors Espé en nombre au 01/01/2014**



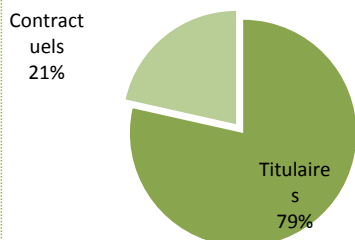
**Graphique 1.2 : Répartition des personnels Espé en nombre au 01/01/2014**



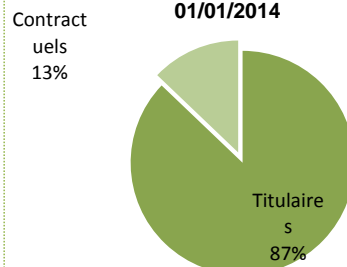
On constate le même phénomène sur la répartition titulaires-contractuels.

Globalement, le poids des contractuels est beaucoup moins important au sein de l'Espé où un peu plus d'un agent sur dix est contractuel alors que cette proportion passe à un agent sur cinq au sein de l'Artois hors Espé.

**Graphique 1.3 : Répartition des personnels Artois-hors Espé en nombre au 01/01/2014**



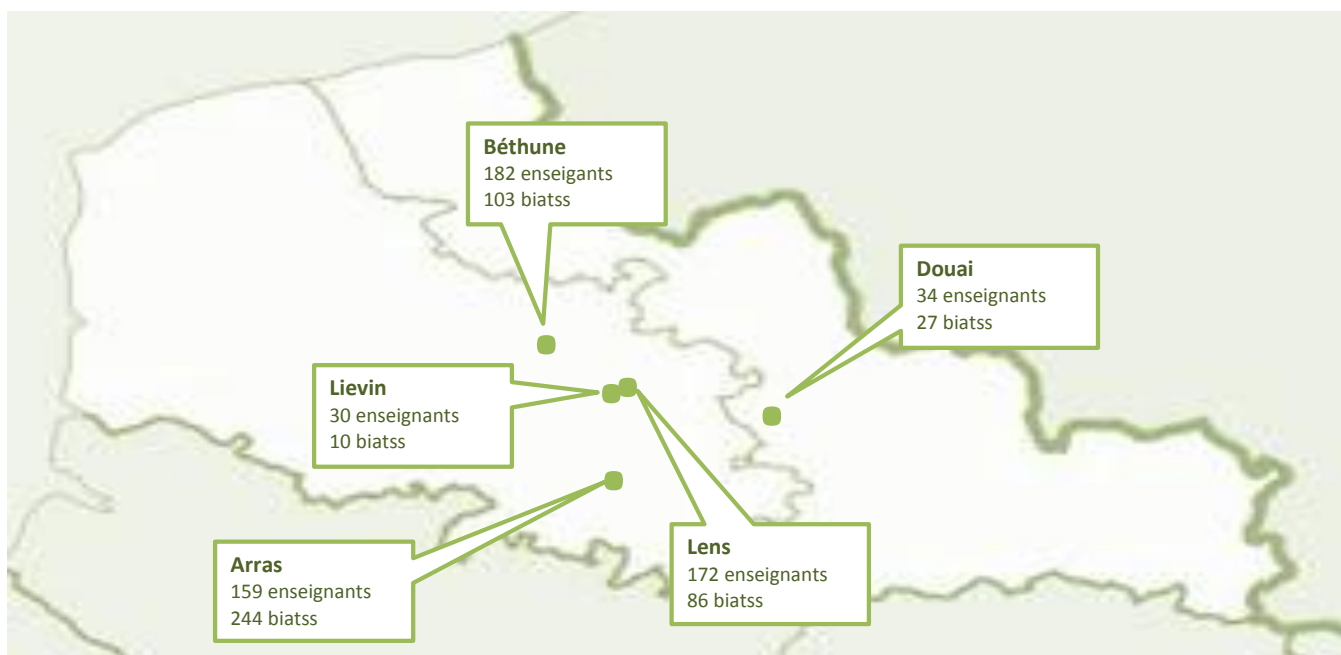
**Graphique 1.4 : Répartition des personnels Espé en nombre au 01/01/2014**



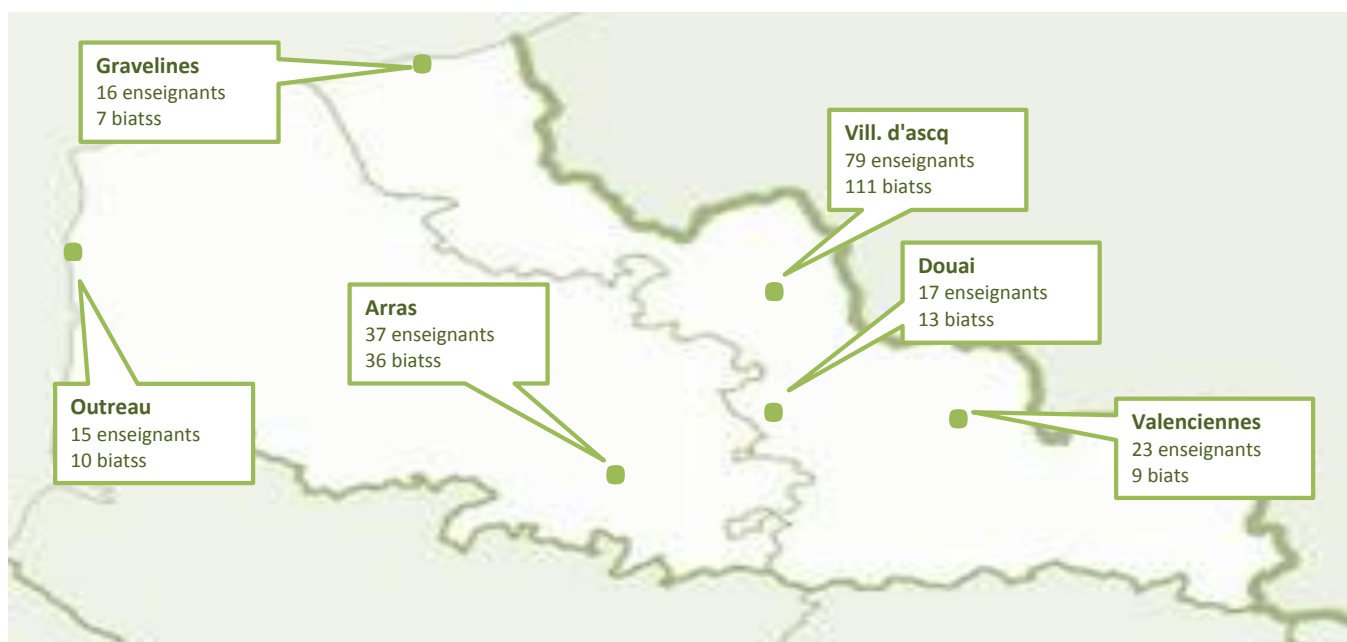
### 1.3 La répartition géographique des effectifs

Au 01/01/2014, on comptabilise 1 418 personnels affectés à l'Artois, dont 373 personnels rattachés à l'ESPE. Ces personnels sont répartis sur cinq sites à l'Artois, quatre dans le département du Pas de Calais et un seul dans le Nord. Quant à l'Espé, il est réparti sur six sites géographiques, quatre dans le département du Nord et deux dans celui du Pas de Calais.

Carte 1.1 : Carte des effectifs biatss par sites Artois au 01/01/2014



Carte 1.2 : Carte des effectifs biatss par sites Espe au 01/01/2014





# Chapitre 02

## Les effectifs biatss

2.1 Situation globale des personnels biatss

Ce tableau est un récapitulatif de la situation des effectifs biatss au 1er janvier 2014. Une distinction est opérée entre l'Artois (avec l'Espé) et l'Espé.

Ainsi, globalement, on constate que les trois quart des personnels BIATSS sont fonctionnaires (77%, soit 503 personnels). Parmi les titulaires, les personnels de catégorie A représentent un quart de l'effectif (25%), les personnels de catégorie C sont les plus nombreux (53%).

Hors Espé, la situation diffère, la composition de la population titulaire évolue, ainsi la part des personnels de catégorie A est plus importante (29%) et les fonctionnaires cat C passent sous la barre des 50%.

Tableau 2.1 : Répartition des personnels Artois en nombre et ETP par corps au 01/01/2014

Nature du poste	Artois			- dont ESPE		
	Effectif	ETP	% ETP	Effectif total	ETP	% ETP
Agent Comptable d'Etab. Pub. d'Ens. Sup	1	1,0	0,2%			0,0%
Directeur général des services	1	1,0	0,2%			0,0%
Administrateur de l'EN et de l'ESR	1	1,0	0,2%			0,0%
Directeur de service (ex-CASU)	1	1,0	0,2%			0,0%
Attaché Admin. de l'Etat	22	21,8	3,4%	7	7,0	3,9%
Infirmier	2	2,0	0,3%			0,0%
Ingénieur de Recherche	7	6,8	1,1%			0,0%
Ingénieur d'Etudes	51	50,3	7,9%	8	7,8	4,3%
Assistant Ingénieur de Rech et Form.	27	26,2	4,1%	2	1,6	0,9%
Conservateur Général	1	1,0	0,2%			0,0%
Conservateur	6	5,8	0,9%	1	1,0	0,6%
Bibliothécaire	5	4,8	0,8%	2	2,0	1,1%
<b>s/t catégorie A</b>	<b>125</b>	<b>122,7</b>	<b>19%</b>	<b>20</b>	<b>19,4</b>	<b>11%</b>
Secrét. Admin. de l'Educ Nat et de l'Ens. Sup	37	35,5	5,6%	10	9,4	5,2%
Assistant social	1	0,8	0,1%			0,0%
Technicien de Recherche et Formation	54	52,0	8,2%	10	9,8	5,4%
Bibliothécaire assistant spécialisé	20	18,8	3,0%	7	6,4	3,5%
<b>s/t catégorie B</b>	<b>112</b>	<b>107,1</b>	<b>17%</b>	<b>27</b>	<b>25,6</b>	<b>14%</b>
Adjoint Adm et ATEC Catég C	91	88,0	13,9%	37	36,2	20,0%
Adjoint Techn catég C	155	152,4	24,0%	60	59,1	32,6%
Bibl catég C	20	18,9	3,0%	3	2,8	1,5%
<b>s/t catégorie C</b>	<b>266</b>	<b>259,3</b>	<b>41%</b>	<b>100</b>	<b>98,1</b>	<b>54%</b>
<b>Total titulaires</b>	<b>503</b>	<b>489,1</b>	<b>77%</b>	<b>147</b>	<b>143,1</b>	<b>79%</b>
CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi)	2	1,2	0,2%			0,0%
CDD	116	111,7	17,6%	25	24,8	13,7%
CDI	35	32,4	5,1%	14	13,3	7,3%
<b>Total contractuels</b>	<b>153</b>	<b>145,3</b>	<b>23%</b>	<b>39</b>	<b>38,1</b>	<b>21%</b>
<b>Total effectifs biatoss</b>	<b>656</b>	<b>634,4</b>	<b>100%</b>	<b>186</b>	<b>181,2</b>	<b>100%</b>

## Chap 02 Les effectifs biatss

### 2.2 Situation des personnels biatss titulaires

Tableau 2.2 : Répartition des titulaires biatss en nombre par filières au 01/01/2014

Filières	Effectifs	En %	Données nationales*
Filière ITRF	294	58%	66%
Filière ATSS	157	31%	25%
Filière Bibliothèques	52	10%	8%

<b>Total général</b>	<b>503</b>	<b>100%</b>
----------------------	------------	-------------

\* PERSE - Source ministère ESR

La filière ITRF apparaît comme la plus importante avec 58% des effectifs biatss titulaires. Hors Espé, cette filière passe à 60% des effectifs. Ce taux reste inférieur au niveau national, 66%. (Source Persé-2012) Néanmoins, sur la période 2012-2014, on constate un effet rattrapage puisque le poids de la filière ITRF augmente (+11%),.

Globalement, sur la période 2012-2014, on constate une relative stabilité des effectifs (+1%).

Graphique 2.1 : Evolution des titulaires biatss par filières entre 2012 et 2014

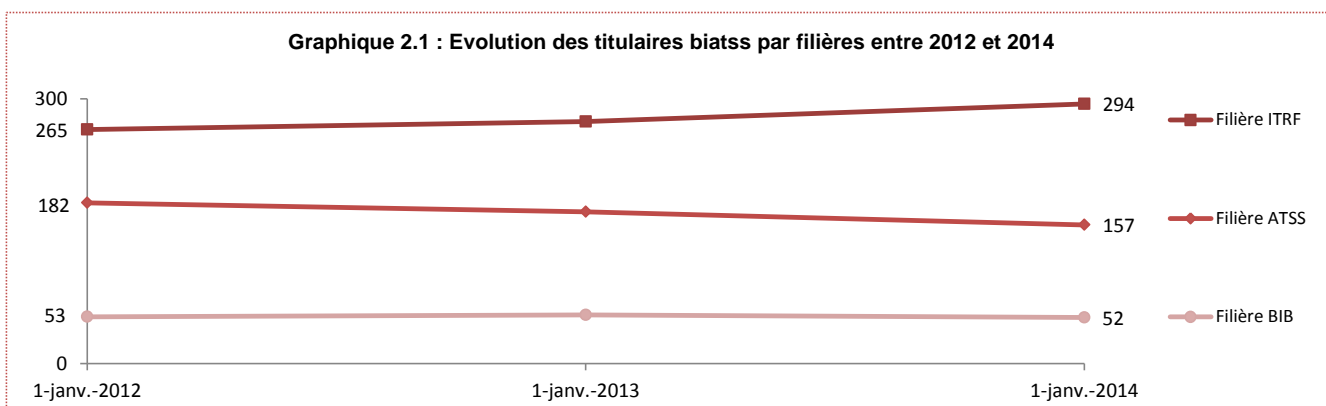


Tableau 2.3 : Répartition des titulaires biatss en nombre par catégories au 01/01/2014

Catégorie	Effectifs	En %	Données nationales*
Catégorie A	125	25%	28%
Catégorie B	112	22%	26%
Catégorie C	266	53%	46%

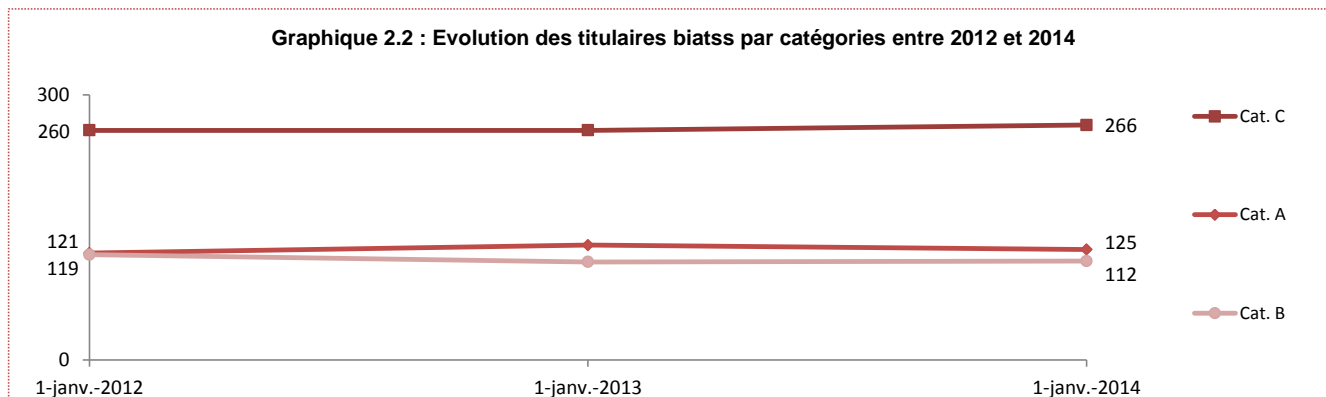
<b>Total général</b>	<b>503</b>	<b>100%</b>
----------------------	------------	-------------

Les personnels de catégorie C sont les plus importants, ils représentent 53% des effectifs titulaires.

Ici, l'impact de "ESPE" est très important, en effet, les catégories C représentent 68% des effectifs ESPE contre 47% à l'Artois hors Espé.

Ce taux est largement supérieur au niveau national, 46%. (Source Persé-2012)

Graphique 2.2 : Evolution des titulaires biatss par catégories entre 2012 et 2014



### 2.3 Situation des personnels biatss non titulaires

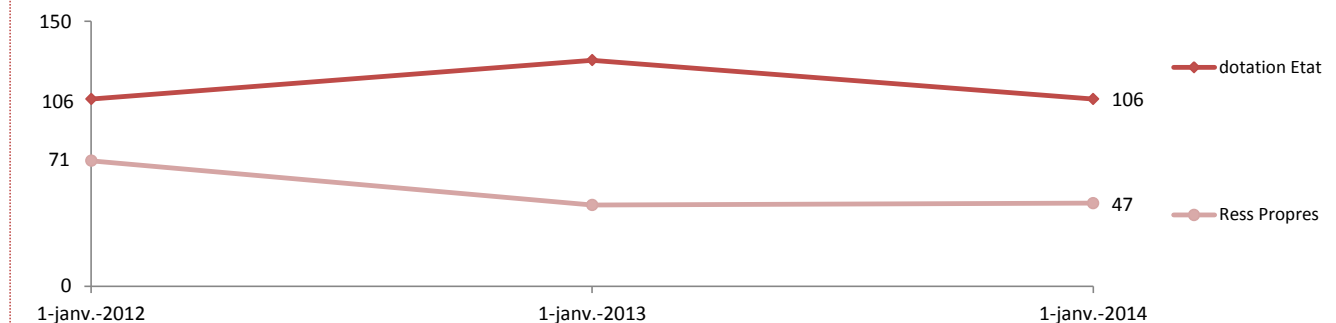
**Tableau 2.4 : Répartition des contractuels biatss en nombre par type de support au 01/01/2014**

Type de ressources	Effectifs	En %
Contractuels sur dotation Etat	106	69%
Contractuels sur Ress Propres	47	31%
<b>Total général</b>	<b>153</b>	<b>100%</b>

La distinction Etat / Ressources propres correspond aux modes de financement. Ainsi, 69% des contractuels sont rémunérés sur des crédits de l'Etat.

Globalement, la population des contractuels est en baisse sur la période observée (-14%), et cette baisse s'observe principalement à partir de l'année 2013.

**Graphique 2.3 : Evolution des contractuels biatss par type de support entre 2012 et 2014**



**Tableau 2.5 : Répartition des contractuels biatss en nombre par catégories au 01/01/2014**

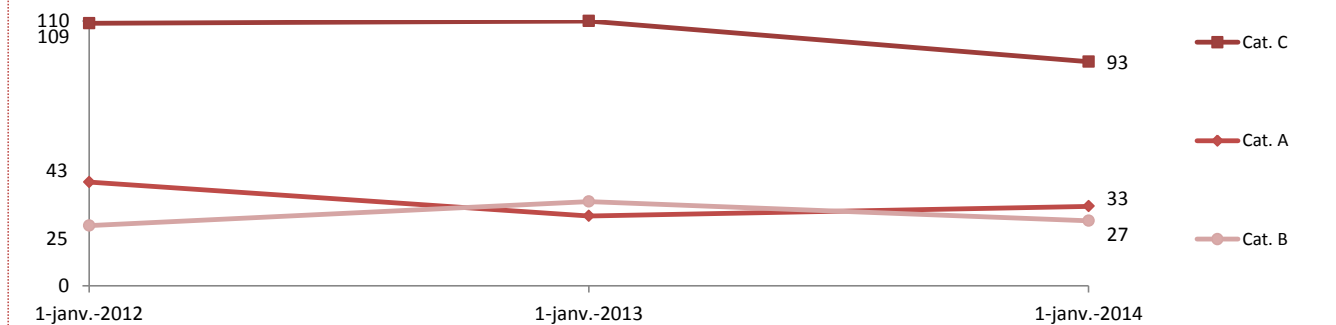
Catégorie	Total général	En %
Catégorie A	33	22%
Catégorie B	27	18%
Catégorie C	93	61%
<b>Total général</b>	<b>153</b>	<b>100%</b>

Les contractuels cat. C sont les plus importants, ils représentent 61% des effectifs contractuels. Ici, l'impact "ESPE" est très important, en effet, les cat. C représentent 90% des biatss contractuels ESPE contre 51% hors Espé.

Les contractuels cat. A se répartissent principalement entre les services centraux, la formation continue et en recherche.

Sur la période 2012-2014, on constate une baisse significative des cat. C et A (-16 et - 10 agents).

**Graphique 2.4 : Evolution des contractuels biatss par catégories entre 2012 et 2014**



## Chap 02 Les effectifs biatss

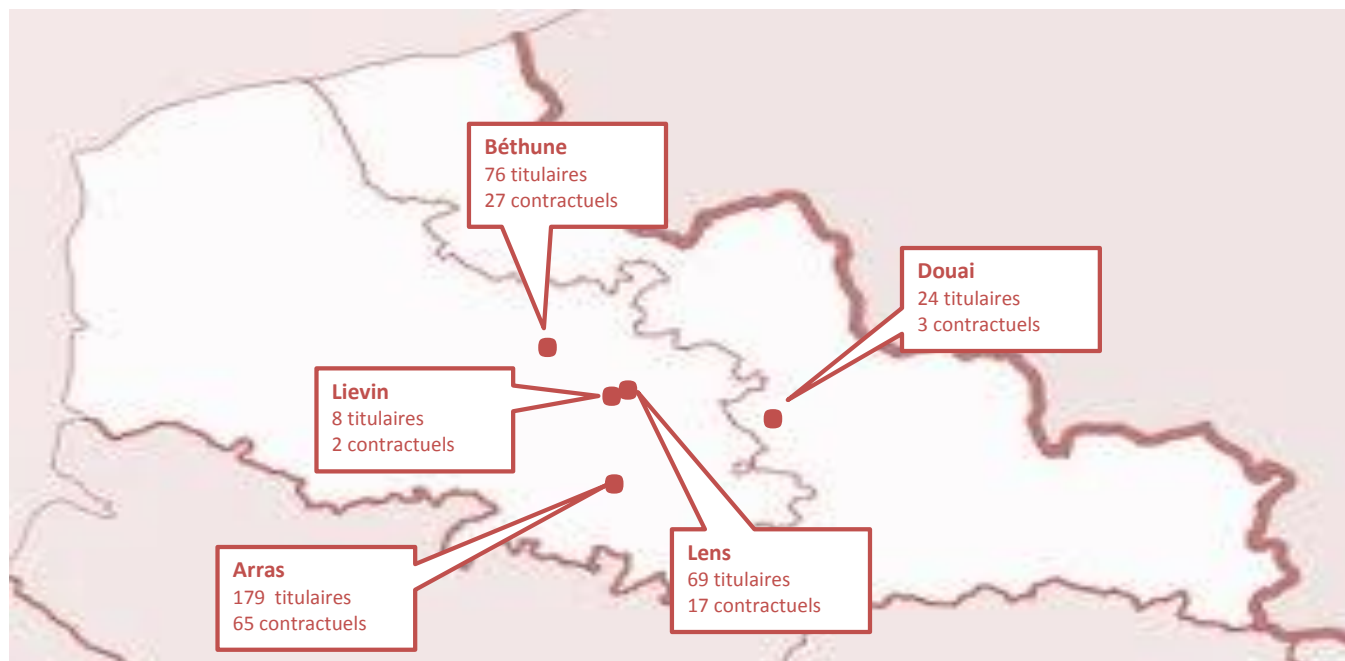
### 2.4 Répartition géographique des personnels biatss

#### 2.4.1 Répartition géographique des personnels biatss Artois hors Espé

Tableau 2.6 : Répartition des biatss en nombre par sites Artois au 01/01/2014

Filières	Corps	Arras	Béthune	Douai	Lens	Lievin	Total général
Filière ATSS	DGS	1					1
	Administrateur de l'ENESR	1					1
	Agent Comptable	1					1
	Attaché Admin. de l'Etat	11	2		1	1	15
	Directeur de service (ex-CASU)	1					1
	Infirmiers		1		1		2
	Assistance sociale	1					1
	Secrétaire adm	16	3	2	5	1	27
	Adjoint adm	29	8	4	9	1	51
	Adjoint tech			3			3
Total Filière ATSS		61	14	9	16	3	103
Filière Bibliothèques	Conservateur général	1					1
	Conservateur	3	1	1			5
	Bibliothécaire				3		3
	Assistant bib	6	2	2	2	1	13
	Magasinier	6	3	4	3	1	17
Total Filière Bibliothèques		16	6	7	8	2	39
Filière ITRF	IGR	2	1		4		7
	IGE	26	8	1	8		43
	ASI	10	9	1	5		25
	TECH	21	14	1	8		44
	ATRF	43	24	5	20	3	95
Total Filière ITRF		102	56	8	45	3	214
Contractuels biatss		65	27	3	17	2	114
<b>Total</b>		<b>244</b>	<b>103</b>	<b>27</b>	<b>86</b>	<b>10</b>	<b>470</b>

Carte 2.1 : Carte des effectifs biatss par sites Artois au 01/01/2014



### 2.4 Répartition géographique des personnels biatss

#### 2.4.2 Répartition géographique des personnels biatss Espé

Tableau 2.7 : Répartition des biatss en nombre par sites Espé au 01/01/2014

Filières	Corps	Arras	Douai	Gravelines	Outreau	V d'Asq	Valenciennes	Total général
Filière ATSS	DGS							0
	Administrateur de l'ENESR							0
	Agent Comptable							0
	Attaché Admin. de l'Etat		1			6		7
	Directeur de service (ex-CASU)							0
	Infirmiers							0
	Assistance sociale							0
	Secrétaire adm	2		1		6	1	10
	Adjoint adm	5	3	3	2	14	2	29
Adjoint tech	3	1		1	3		8	
<b>Total Filière ATSS</b>		<b>10</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>29</b>	<b>3</b>	<b>54</b>
Filière Bibliothèques	Conservateur général							0
	Conservateur					1		1
	Bibliothécaire	1				1		2
	Assistant bib	3	1			2	1	7
	Magasinier			1	1		1	3
<b>Total Filière Bibliothèques</b>		<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>13</b>
Filière ITRF	IGR							0
	IGE					8		8
	ASI					2		2
	TECH	1				9		10
	ATRF	13	3	2	3	37	2	60
<b>Total Filière ITRF</b>		<b>14</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>56</b>	<b>2</b>	<b>80</b>
Contractuels biatss		8	4		3	22	2	39
<b>Total</b>		<b>36</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>111</b>	<b>9</b>	<b>186</b>

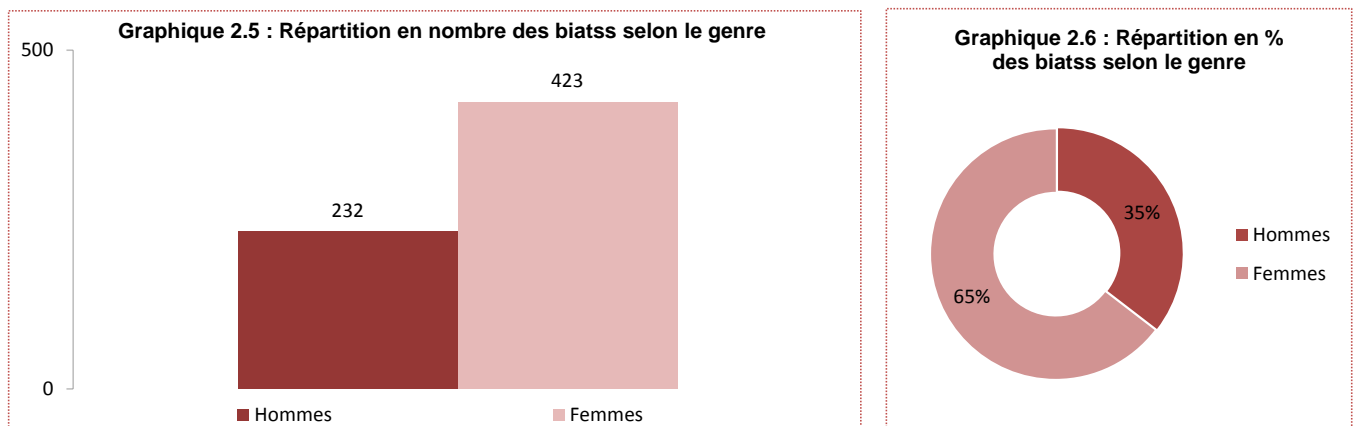
Carte 2.2 : Carte des effectifs biatss par sites Espé au 01/01/2014



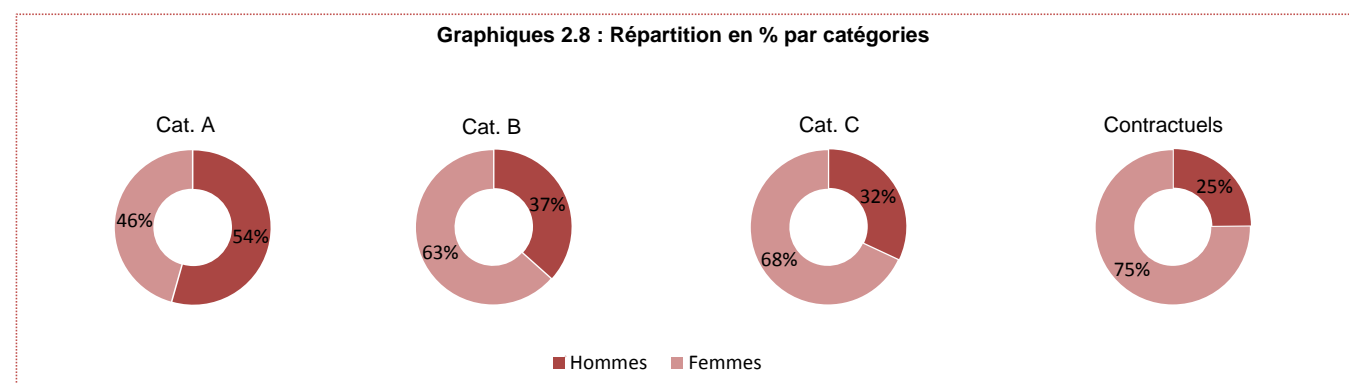
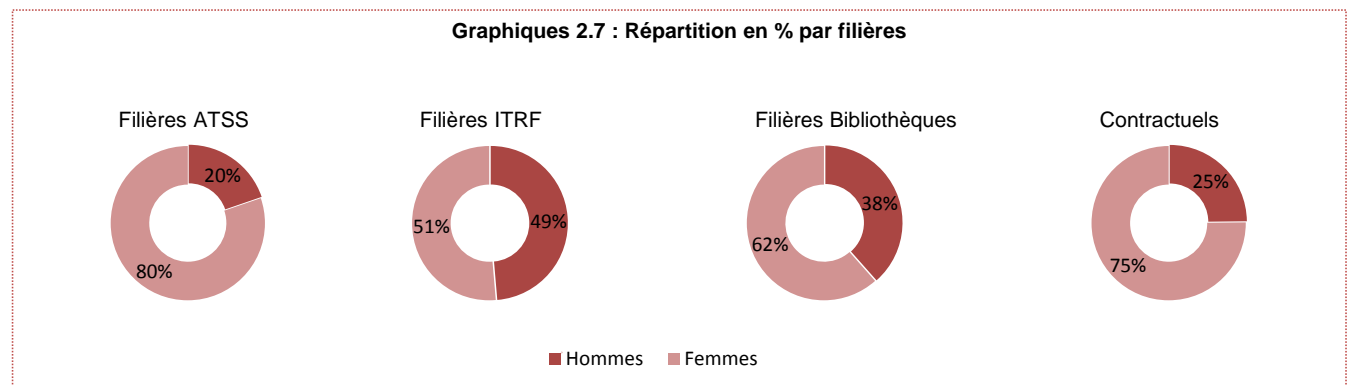
### 2.5 Répartition par genre des personnels biatss

Le déséquilibre entre hommes et femmes est très marqué. Les femmes représentent ainsi les deux tiers des effectifs biatss. Le déséquilibre est encore plus marqué si l'on ne tient compte que des contractuels, en effet, dans cette catégorie de population les femmes représentent les trois quart des effectifs.

Le déséquilibre hommes/femmes tend à s'accroître chez les titulaires puisqu'on passe d'un taux de féminisation de 59% en 2012 à 61% en 2014. Néanmoins, ce taux reste en dessous du taux observé au niveau national, 62%. (source MESR 2013).



Les taux de féminisation varient fortement en fonction des filières et des catégories. Dans le premier graphique, ci-dessous, on constate que les femmes sont surreprésentées dans la filière ATSS et la population contractuelle (80% et 75%). Le poids de la catégorie C dans ces deux populations (environ 60%) peut apporter un élément de réponse puisqu'on constate dans le second graphique que c'est au sein de la catégorie C que la population féminine est proportionnellement et numériquement la plus importante (68% soit 181 personnes).



### 2.6 Répartition par domaine des personnels biatss titulaires

Les domaines déterminés pour la filière ATSS sont basés sur les corps des personnels (ex. infirmier, domaine médical-social) alors que pour la filière ITRF les domaines sont transversaux, ils sont basés sur les différents « métiers » qui sont classés dans des branches d'activité professionnelles (BAP).

Le domaine "administratif" est le plus important, il regroupe presque un tiers des effectifs titulaires suivi du domaine regroupant la BAP G, le domaine "médical-social" est quant à lui le moins important, il correspond à une assistante sociale et à deux infirmiers. Les domaines les plus féminisés sont les domaines "gestion pilotage" (93%) et "administratif" (85%) et les moins féminisés sont les domaines "informatique" et "technique".

**Tableau 2.8 : Répartition des biatss en nombre par domaines au 01/01/2014**

Filières	Domaines	H	F	Nombre d'agents	%
Filière ATSS	Administratif	22	121	143	28%
	Technique	8	3	11	2%
	Médical-social	1	2	3	1%
Filière Bibliothèques	Bibliothèques	20	32	52	10%
Filière ITRF	Gestion et pilotage (J)	6	88	94	19%
	Information, Doc., Culture, Com., Edition, TICE (F)	7	12	19	4%
	Informatique, Statistique et Calcul Scientifique (E)	35	5	40	8%
	Patrimoine, logistique, prévention et restauration (G)	68	34	102	20%
	Sc. chimiques (B), Ingénierie (C), SVT (A), SHS (D)	27	12	39	8%
<b>Total général</b>		<b>194</b>	<b>309</b>	<b>503</b>	<b>100%</b>

### 2.7 Eloignement géographique des personnels biatss

Les distances sont calculées entre l'adresse personnelle et administrative saisies dans Harpège, le calcul kilométrique s'est effectué par le biais d'un outil cartographique en ligne.

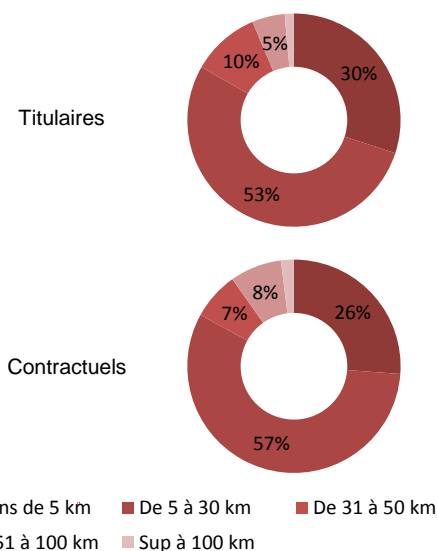
Les personnels Artois, titulaires ou non, résident dans leur très grande majorité à proximité du lieu de travail, en effet, 86% des titulaires et 83% des contractuels habitent à moins de 50 km de leur lieu de travail.

A noter qu'un tiers des titulaires et un quart des contractuels parcourent moins de cinq kilomètres pour se rendre au travail.

**Tableau 2.9 : Répartition des biatss par rapport à la distance domicile-travail**

Distance maximale	Titulaires	Contractuels	Nombre d'agents
moins de 5 km	151	40	191
De 5 à 10 km	87	25	112
De 11 à 20 km	107	34	141
De 21 à 30 km	74	28	102
De 31 à 40 km	37	10	47
De 41 à 50 km	15	1	16
De 51 à 60 km	17	5	22
De 61 à 100 km	8	7	15
Sup à 100 km	7	3	10
<b>Total général</b>	<b>503</b>	<b>153</b>	<b>656</b>

**Graphiques 2.9 : Répartition en % par distance**





## Chap 02 Les effectifs biatss

### 2.8 Démographie des personnels biatss

Tableau 2.10 : Evolution de l'âge moyen des biatss titulaires

BIATSS titulaires	janv.-12	janv.-13	janv.-14
Hommes	44,5	44,9	45,4
Femmes	42,9	43,4	43,5
<b>Moyenne</b>	<b>43,6</b>	<b>44,0</b>	<b>44,2</b>

Tableau 2.11 : Evolution de l'âge moyen des biatss contractuels

BIATSS contractuels	janv.-12	janv.-13	janv.-14
Hommes	35,1	35,8	34,8
Femmes	36,7	37,4	38,0
<b>Moyenne</b>	<b>36,3</b>	<b>37,0</b>	<b>37,2</b>

Globalement, l'âge moyen des personnels biatss titulaires est de 44,2 ans, il est naturellement supérieur à celui des contractuels.

Parmi les titulaires, ce sont les cat.A qui sont en moyenne les plus jeunes (43,5 ans).

Les femmes ont en moyenne deux années de moins que les hommes.

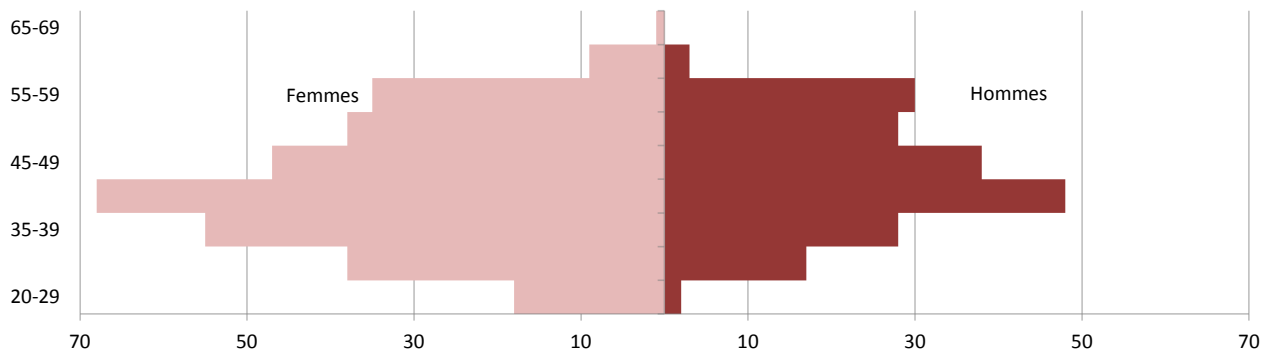
Au sein de l'Artois, la population des biatss titulaires reste une population jeune comparée aux données nationales. Au niveau national, la moyenne d'âge s'établit à 46 ans. (source MESR 2013).

La tranche d'âge la plus importante est celle des 40-44 ans avec 23% des effectifs titulaires suivie par celles des 45-49 ans et 35-39 ans qui représentent respectivement 17% des effectifs titulaires.

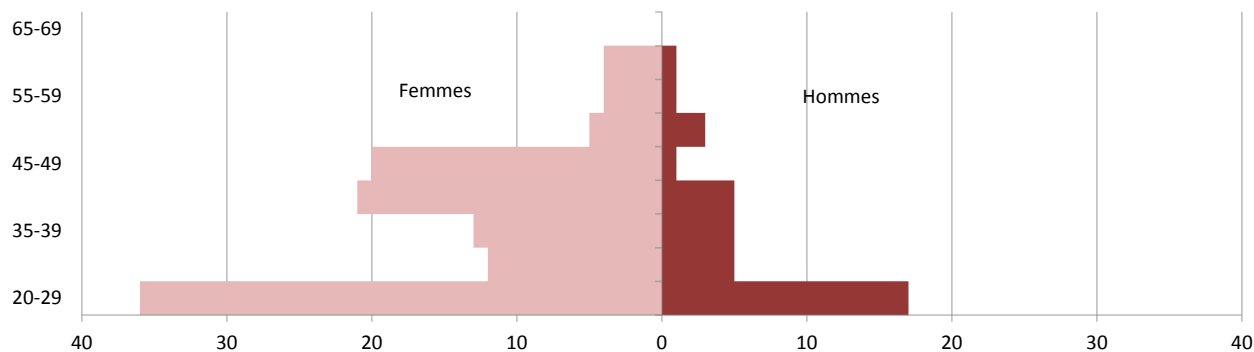
Les pyramides des âges diffèrent selon les catégories de personnels titulaires. La courbe des âges est plus concentrée dans les niveaux supérieurs au delà de 45-49 ans chez les cat. C (environ un tiers des cat. C a plus de 50 ans).

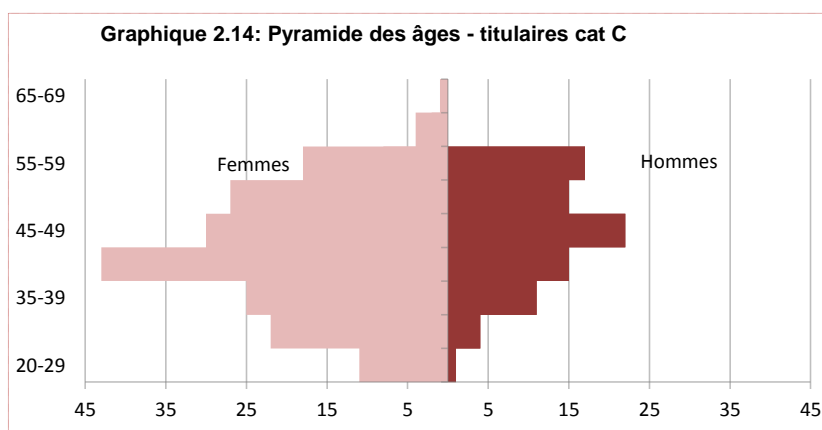
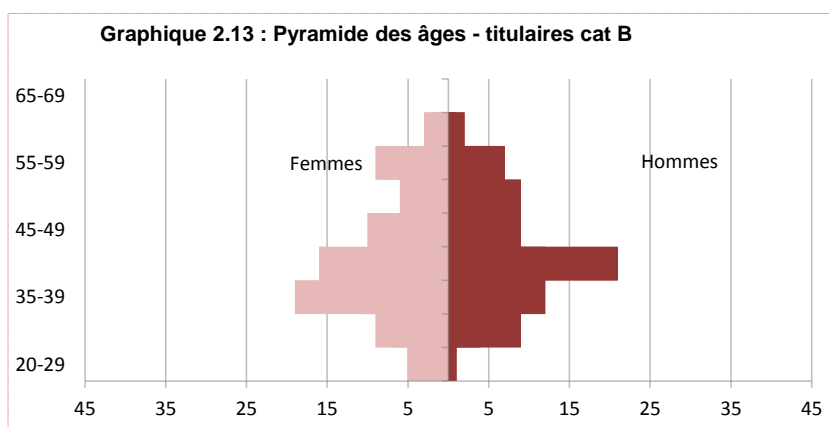
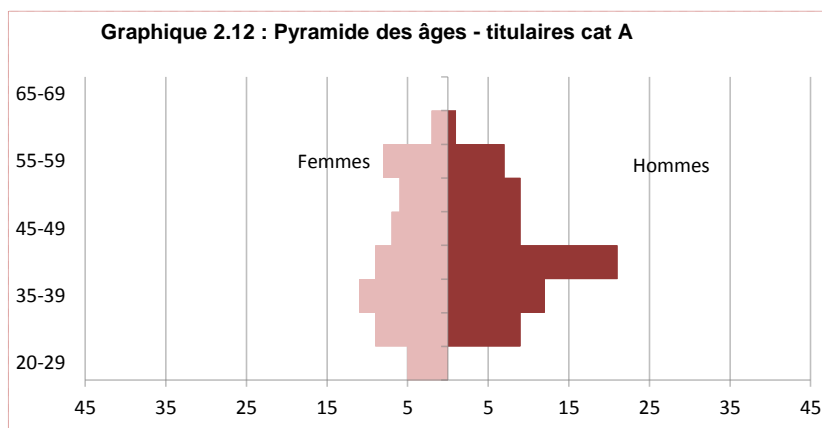
En valeur absolue, près de 80 personnels biatss ont plus de 55 ans dont la moitié sont des cat. C.

Graphique 2.10 : Pyramide des âges - titulaires



Graphique 2.11 : Pyramide des âges - contractuels





## Chap 02 Les effectifs biatss

### 2.9 Promotions et dispositif Sauvadet en 2013

Les personnels biatss peuvent bénéficier de promotions par le biais de l'avancement d'échelon, de l'avancement de grade et de corps.

L'avancement d'échelon est le passage d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur à l'intérieur d'un même grade. Il dépend à la fois de l'ancienneté et de la valeur professionnelle du fonctionnaire.

**L'avancement de grade** est le passage d'un grade à un autre à l'intérieur d'un même corps. Il a lieu par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement (TA), établi après avis de la CPE (commission paritaire d'établissement) et de la CAP (commission administrative paritaire) du corps d'accueil ou après une sélection par voie d'examen professionnel.

**L'avancement de corps** est le passage d'un corps à un autre, il peut se faire par liste d'aptitude (LA) ou par concours.

Dans le tableau ci-dessous, il sera question de l'**avancement de grade** et **de corps** par voie d'inscription à un **tableau annuel d'avancement** ou par **liste d'aptitude**.

Tableau 2.12 : Avancement de grade et corps par LA et TA en 2013

Filières	Corps / Grade	Promotion	Nbre d'agents
Filière ATSS	ADJAENES 1	ADJAENES P2	2
	ADJAENES P1	SAENES CN	1
	ADJAENES P1	TCH CN	1
	ADJAENES 2	ADJAENES 1	10
<i>Filière ATSS</i>			<b>14</b>
Filière ITRF	ATRF2	ATRF1	4
	ATRF 1	ATRF P2	3
	TECH CS	TECH CE	1
	ATRF P2	ATRF P1	5
	IGE 2	IGE 1	3
	TECH CN	TECH CS	1
<i>Filière ITRF</i>			<b>17</b>
Filière Bibliothèques	MAG P2	MAG P1	1
	MAG 1	MAG P2	1
	MAG 2	MAG 1	2
<i>Filière Bibliothèques</i>			<b>4</b>
<b>Total général</b>			<b>35</b>

Le dispositif Sauvadet renvoie à la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels.

Les deux volets relatifs aux procédures de recrutement proposées aux contractuels sont :

- la **titularisation** par le biais de concours réservés et de recrutements réservés sans concours

- la **cdisation**, soit la transformation d'un contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée

Pour que le contractuel puisse bénéficier de ce dispositif il doit respecter un certain nombre de conditions réglementaires (ancienneté, etc.);

Tableau 2.13 : Personnels biatss ayant bénéficié du dispositif Sauvadet en 2013

Procédures	Corps / Grade	Nbre d'agents
Titularisation	ATRF 2C	19
CDIsation	Cat A	2
	Cat B	1
	Cat C	5
<i>Total CDIsation</i>		<b>8</b>
<b>Total</b>		<b>27</b>

**2.10 Motifs d'entrée et de sortie des biatss au cours de l'année 2013**

Les entrées et sorties sont celles constatées au cours de l'année 2013.

On comptabilise 32 entrées, principalement sur concours, et 26 sorties, principalement des mutations, sur l'année 2013.

A titre de comparaison, sur l'année 2012, on comptabilisait 9 entrées (5 concours et 4 mutations) et 24 sorties (dont 11 retraites et 10 mutations).

L'augmentation des entrées pour concours s'explique en grande partie par le dispositif Sauvadet (19 titularisations).

**Tableau 2.14 : Les motifs d'entrée des biatss au cours de l'année 2013**

		Entrées			Total Entrées
Filières	Catégories	Concours	Détachement/Mise à disposition	mutation externe	
Filière ATSS	Cat A		1		1
	Cat B				0
	Cat C				0
<i>Filière ATSS</i>		0	1	0	1
Filière Bibliothèques	Cat A				0
	Cat B				0
	Cat C				0
<i>Filière Bibliothèques</i>		0	0	0	0
Filière ITRF	Cat A	5			5
	Cat B	4			4
	Cat C	22			22
<i>Filière ITRF</i>		31	0	0	31
<b>Total général</b>		<b>31</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>32</b>

**Tableau 2.15 : Les motifs de sorties des biatss au cours de l'année 2013**

Corps des enseignants		Sorties				Total Sorties
Filières	Catégories	Concours	Détachement/Mise à disposition	mutation externe	Retraite	
Filière ATSS	Cat A			3	1	4
	Cat B			1	3	4
	Cat C	1		2	2	5
<i>Filière ATSS</i>		1	0	6	6	13
Filière Bibliothèques	Cat A			1		1
	Cat B			1		1
	Cat C			2		2
<i>Filière Bibliothèques</i>		0	0	4	0	4
Filière ITRF	Cat A		1	4	1	6
	Cat B	1			1	2
	Cat C				1	1
<i>Filière ITRF</i>		1	1	4	3	9
<b>Total général</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>26</b>

## Chap 02 Les effectifs biatss

### 2.11 Absences et congés des personnels biatss

En 2012-2013, 272 personnels biatss ont bénéficié d'un congé (certains peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils ont bénéficié d'au moins deux types de congés différents). Les trois quart des agents sont des titulaires (73%). Les personnels en congé ordinaire de maladie étaient les plus nombreux, 177 titulaires qui ont représenté l'équivalent de 4 332 jours d'arrêt et 68 contractuels pour un total de 1 969 jours d'arrêt. Ces chiffres sont en augmentation par rapport à l'année dernière (+12% de jours de congé ordinaire de maladie).

Les autres congés concernaient peu de personnels, mais le nombre de jours d'arrêt était souvent conséquent, jusqu'à 170 jours en moyenne par personnel biatss en congé longue maladie.

#### 2.11.1 Congé maladie ordinaire

Tableau 2.16 : Les congés maladie ordinaire en 2011-2012 et 2012-2013

Filières	2011 - 2012			2012 - 2013		
	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné
Cat. A	35	557	15,9	34	682	20,1
Cat. B	54	1145	21,2	38	868	22,8
Cat. C	133	2847	21,4	105	2782	26,5
Contractuels	63	1081	17,2	68	1969	29,0
<b>Total</b>	<b>285</b>	<b>5630</b>	<b>19,8</b>	<b>245</b>	<b>6301</b>	<b>25,7</b>

#### 2.11.2 Congé longue maladie

Tableau 2.17 : Les congés longue maladie en 2011-2012 et 2012-2013

Filières	2011 - 2012			2012 - 2013		
	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné
Cat. A	1	29	29,0			
Cat. B	3	533	177,7	1	10	10,0
Cat. C	7	1776	253,7	9	1688	187,6
Contractuels						
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>2338</b>	<b>212,5</b>	<b>10</b>	<b>1698</b>	<b>169,8</b>

#### 2.11.3 Congé longue durée

Tableau 2.18 : Les congés longue durée en 2011-2012 et 2012-2013

Filières	2011 - 2012			2012 - 2013		
	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné
Cat. A	1	338	338,0			
Cat. B	2	393	196,5	2	177	88,5
Cat. C	2	378	189,0	3	632	210,7
Contractuels						
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>1109</b>	<b>221,8</b>	<b>5</b>	<b>809</b>	<b>161,8</b>

### 2.11 Absences et congés des personnels biatss

#### 2.11.4 Congé maternité et paternité

Tableau 2.19 : Les congés maternité en 2011-2012 et 2012-2013

Filières	2011 - 2012			2012 - 2013		
	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné
Cat. A	5	641	128,2	1	56	56,0
Cat. B	2	266	133,0	3	354	118,0
Cat. C	6	510	85,0	8	957	119,6
Contractuels	8	700	87,5	11	736	66,9
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>2117</b>	<b>100,8</b>	<b>23</b>	<b>2103</b>	<b>91,4</b>

Tableau 2.20 : Les congés paternité en 2011-2012 et 2012-2013

Filières	2011 - 2012			2012 - 2013		
	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné
Cat. A	1	11	11,0	4	44	11,0
Cat. B	1	11	11,0	3	33	11,0
Cat. C				2	22	11,0
Contractuels	3	33	11,0			
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>55</b>	<b>11,0</b>	<b>9</b>	<b>99</b>	<b>11,0</b>

#### 2.11.5 Temps partiel thérapeutique

Tableau 2.21 : Le temps partiel thérapeutique en 2011-2012 et 2012-2013

Filières	2011 - 2012			2012 - 2013		
	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné
Cat. A						
Cat. B	1	192	192,0	1	204	204,0
Cat. C	2	438	219,0	3	418	139,3
Contractuels						
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>630</b>	<b>210,0</b>	<b>4</b>	<b>622</b>	<b>155,5</b>

#### 2.11.6 Accident de service / trajet

Tableau 2.22 : Les accident de service et de trajet en 2012 et 2013

Filières	2012			2013		
	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné
Cat. A				5	5	1,0
Cat. B	2	22	11,0	4	130	32,5
Cat. C	14	244	17,4	20	191	9,6
Contractuels	7	190	27,1	9	81	9,0
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>456</b>	<b>19,8</b>	<b>38</b>	<b>407</b>	<b>10,7</b>

# Chapitre 03

## Les effectifs enseignants

### 3.1 Situation globale des personnels enseignants

Ce tableau est un récapitulatif de la situation des effectifs enseignants au 1er janvier 2014. Une distinction est opérée entre l'Artois (avec l'Espé) et l'Espé.

Ainsi, globalement au sein de l'Artois, on constate que 86 % des ETP en personnels enseignants sont fonctionnaires (soit 634,3 ETP) contre 96% à l'ESPE uniquement. Les enseignants chercheurs représentent plus de la moitié des effectifs (53%) mais cette proportion est plus faible à l'ESPE (44%).

Hors Espé, la situation diffère, la composition de la population enseignante évolue, ainsi la part des titulaires représente 83% du total et le poids des enseignants chercheurs est plus important (57% des ETP).

**Tableau 3.1 : Répartition des personnels Artois en nombre et ETP par corps au 01/01/2014**

		Artois			- dont ESPE		
Corps	Nature du poste	Effectif	ETP	% ETP	Effectif total	ETP	% ETP
Enseignants chercheurs	Professeurs des universités	102	102	14%	10	10	6%
	Maîtres de conférences	293	291,9	40%	68	67,1	38%
<i>s/t enseignants chercheurs</i>		<b>395</b>	<b>393,9</b>	<b>53%</b>	<b>78</b>	<b>77,1</b>	<b>44%</b>
Enseignants second degré	Professeurs agrégés	88	86,6	12%	21	20,5	12%
	Professeurs certifiés	103	101	14%	42	40	23%
	Professeurs des L.P.	14	13	2%	5	4	2%
	Professeurs d'EPS	11	11	1%	3	3	2%
	CPE	1	1	0,1%	1	1	0,6%
<i>s/t enseignants second degré</i>		<b>217</b>	<b>212,6</b>	<b>29%</b>	<b>72</b>	<b>68,5</b>	<b>39%</b>
Autres enseignants titulaires	Enseignants premier degré	29	24,8	3,4%	27	22,8	12,9%
	Inspecteurs de l'EN	1	1	0%	1	1	1%
	Prof. ENSAM	2	2	0%			0%
<i>s/t autres enseignants titulaires</i>		<b>32</b>	<b>27,8</b>	<b>4%</b>	<b>28</b>	<b>23,8</b>	<b>13%</b>
<b>Total enseignants titulaires</b>		<b>644</b>	<b>634,3</b>	<b>86%</b>	<b>178</b>	<b>169,4</b>	<b>96%</b>
Enseignants non titulaires	A.T.E.R.	40	36,5	5,0%			0,0%
	Professeurs contractuels	22	16,76	2%	9	6,96	4%
	Professeurs associés	18	9	1%			0%
	Contractuels doctorants	37	37	5%			0%
	Lecteurs	3	3	0%			0%
<b>Total enseignants non titulaires</b>		<b>120</b>	<b>102,26</b>	<b>14%</b>	<b>9</b>	<b>6,96</b>	<b>4%</b>
<b>Total effectifs enseignants</b>		<b>764</b>	<b>736,56</b>	<b>100%</b>	<b>187</b>	<b>176,36</b>	<b>100%</b>



### 3.2 Répartition des personnels enseignants

**Tableau 3.2 : Répartition des titulaires enseignants en nombre par type au 01/01/2014**

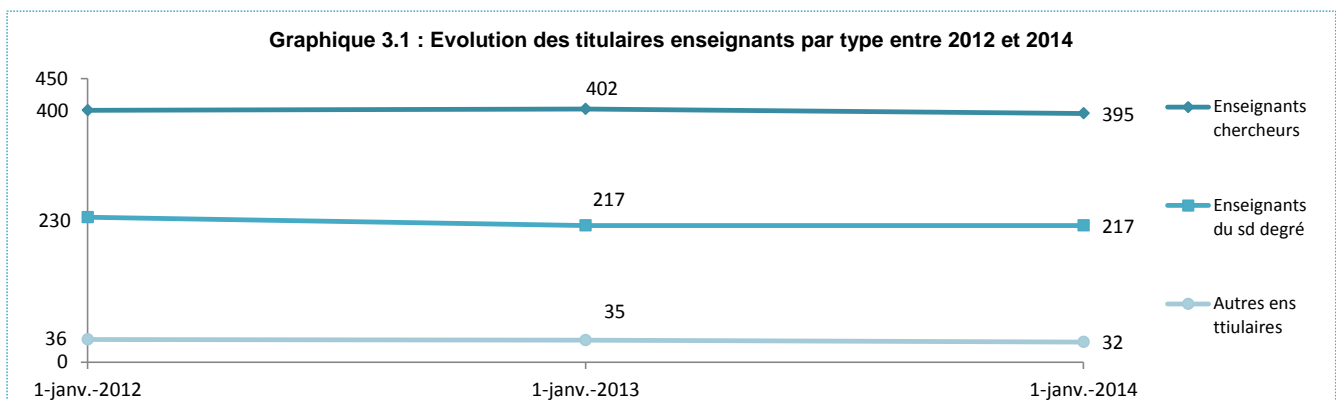
Types	Effectifs	En %
Enseignants chercheurs	395	61%
Enseignants du sd degré	217	34%
Autres enseignants titulaires	32	5%
<b>Total titulaires</b>	<b>644</b>	<b>100%</b>

Au niveau des titulaires, on distingue trois types de population, les enseignants chercheurs, qui sont les plus nombreux, les enseignants du second degré et les autres enseignants titulaires (principalement du professeurs des écoles).

Sur la période 2012-2014, on constate que les effectifs enseignants sont en baisse (-3%) particulièrement chez les enseignants second degré.

De manière générale, cette baisse s'explique par l'effet d'endorecrutement observé cette année.

**Graphique 3.1 : Evolution des titulaires enseignants par type entre 2012 et 2014**



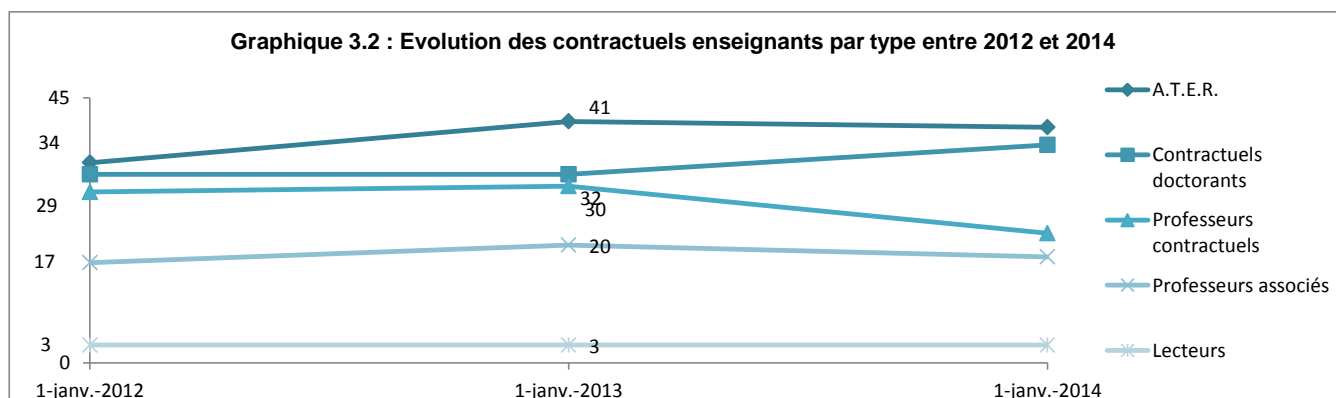
**Tableau 3.3 : Répartition des contractuels enseignants en nombre par type au 01/01/2014**

Types	Effectifs	En %
A.T.E.R.	40	33%
Contractuels doctorants	37	31%
Professeurs contractuels	22	18%
Lecteurs	3	3%
Professeurs associés	18	15%
<b>Total contractuels</b>	<b>120</b>	<b>100%</b>

Au niveau des non titulaires, on distingue plusieurs populations. Il est à noter que les ATER sont les plus représentés, que les doctorants regroupent deux statuts différents (avec ou sans enseignement) et que les professeurs associés sont exclusivement recrutés à 0,5 etp.

Sur la période 2012-2014, les effectifs contractuels sont en légère hausse (+4%). Cette évolution s'explique par la croissance des effectifs ATER (+18%) et doctorants (+16%), et le moindre recours aux professeurs contractuels (-7 professeurs ; -24%). Cette évolution observée s'inscrit dans la politique générale de l'établissement.

**Graphique 3.2 : Evolution des contractuels enseignants par type entre 2012 et 2014**



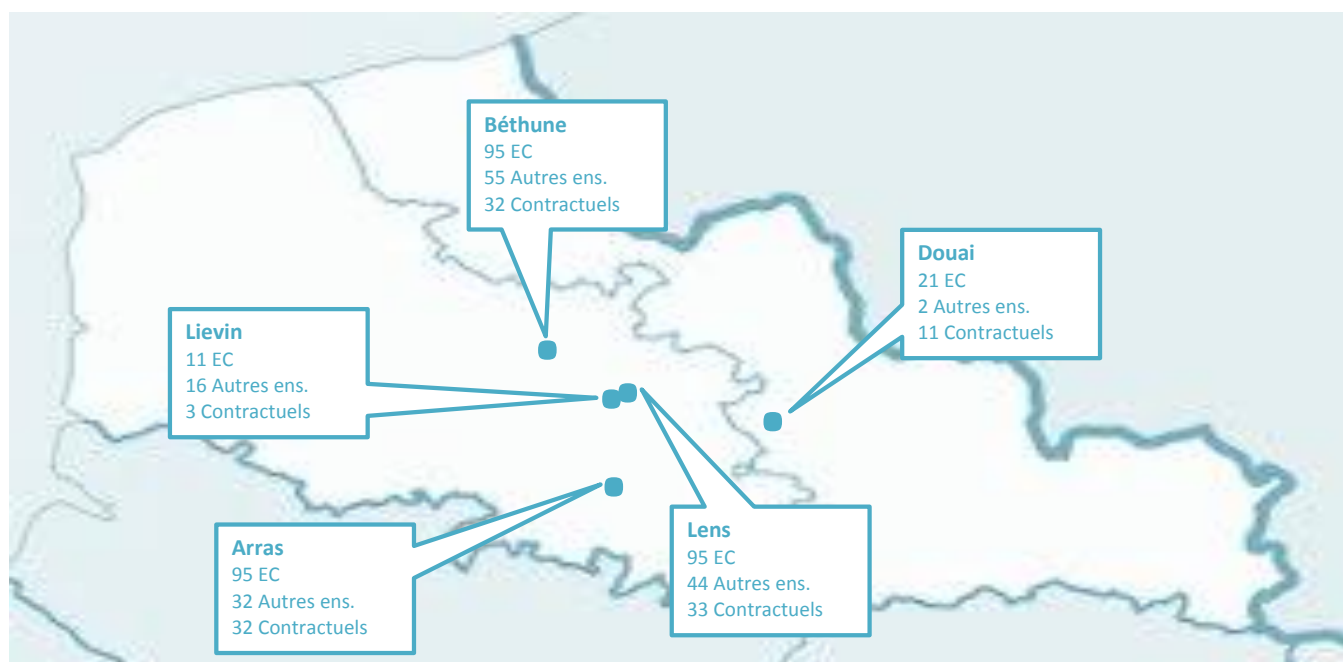
3.3 Répartition géographique des personnels enseignants

3.3.1 Répartition géographique des personnels enseignants Artois hors Espé

Tableau 3.4 : Répartition des enseignants en nombre par sites Artois au 01/01/2014

Types	Libellé long du corps ec	Arras	Béthune	Douai	Lens	Lievin	Total général
Enseignants chercheurs	Professeurs des universités	29	25	4	32	2	92
	Maîtres de conférences	66	70	17	63	9	225
Total Enseignants chercheurs		95	95	21	95	11	317
Enseignants du second degré	Professeurs agrégés	15	26		19	7	67
	Professeurs certifiés	14	25	2	20		61
	Professeurs des L.P.	1	2		5	1	9
	Professeurs d'EPS					8	8
	CPE						0
Total Enseignants du second degré		30	53	2	44	16	145
Autres enseignants titulaires	Enseignants premier degré	2					2
	Inspecteurs de l'EN						0
	Prof. ENSAM		2				2
Total Autres enseignants titulaires		2	2	0	0	0	4
Contractuels enseignants		32	32	11	33	3	111
<b>Total</b>		<b>159</b>	<b>182</b>	<b>34</b>	<b>172</b>	<b>30</b>	<b>577</b>

Carte 3.1 : Carte des effectifs enseignants par sites Artois au 01/01/2014



## Chap 03 Les effectifs enseignants

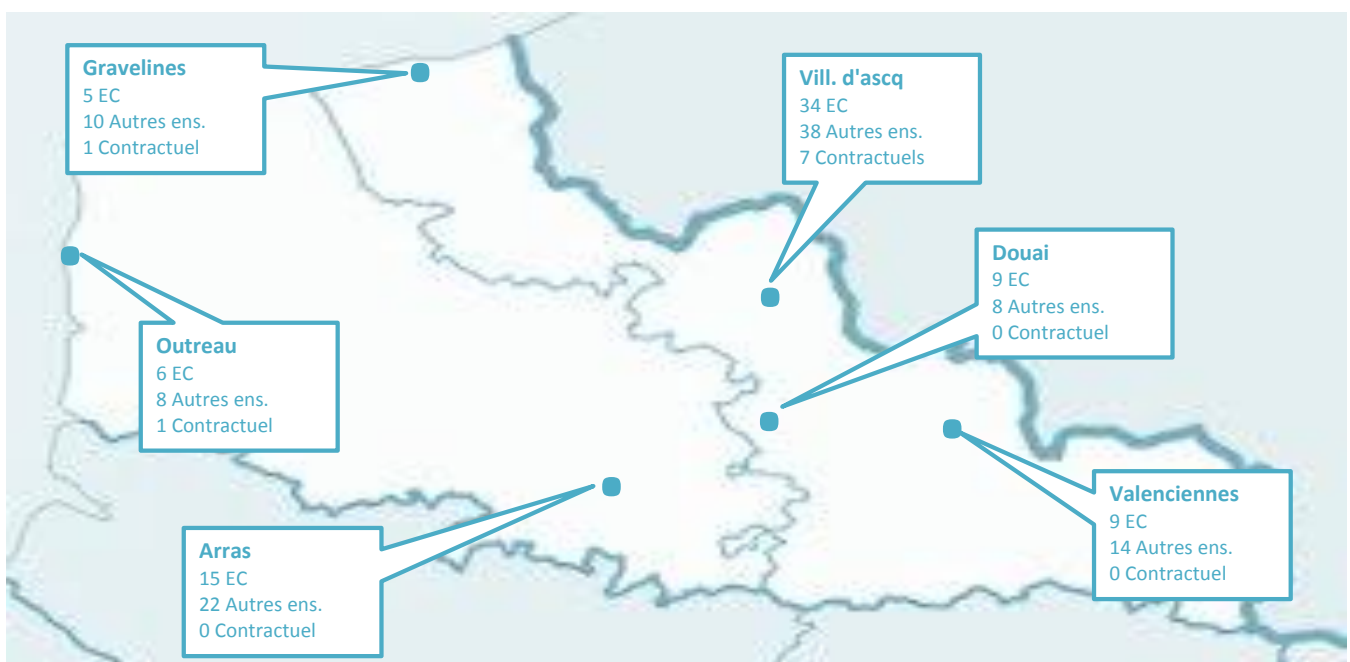
### 3.3 Répartition géographique des personnels enseignants

#### 3.3.2 Répartition géographique des personnels enseignants Espé

Tableau 3.5 : Répartition des enseignants en nombre par sites Espé au 01/01/2014

Types	Libellé long du corps ec	Arras	Douai	Gravelines	Outreau	V d'Asq	Valenciennes	Total général
Enseignants chercheurs	Professeurs des universités	1	2			6	1	10
	Maîtres de conférences	14	7	5	6	28	8	68
Total Enseignants chercheurs		15	9	5	6	34	9	78
Enseignants du second degré	Professeurs agrégés	1	4	2	2	8	4	21
	Professeurs certifiés	11	2	4	5	16	4	42
	Professeurs des L.P.	2				2	1	5
	Professeurs d'EPS	2		1				3
	CPE					1		1
Total Enseignants du second degré		16	6	7	7	27	9	72
Autres enseignants titulaires	Enseignants premier degré	5	2	3	1	11	5	27
	Inspecteurs de l'EN	1						1
	Prof. ENSAM							0
Total Autres enseignants titulaires		6	2	3	1	11	5	28
Contractuels enseignants				1	1	7		9
<b>Total</b>		<b>37</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>79</b>	<b>23</b>	<b>187</b>
		22	8	10	8	38	14	100

Carte 3.2 : Carte des effectifs enseignants par sites Espé au 01/01/2014



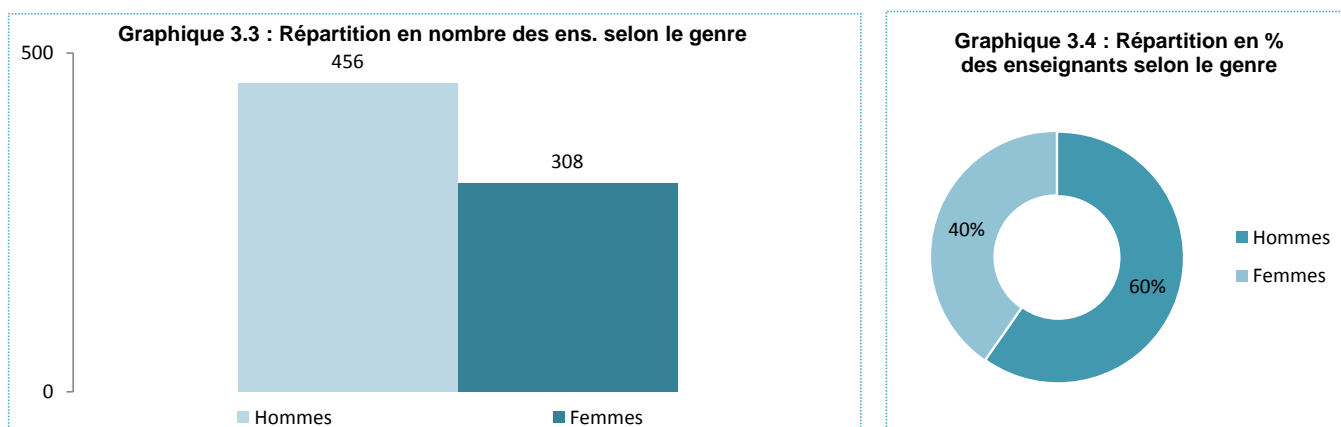
### 3.4 Répartition par genre des personnels enseignants

Contrairement à la situation observée dans la population biatss, le déséquilibre entre hommes et femmes est moins marqué. et il bénéficie aux hommes, en effet, ils représentent ainsi 60% des effectifs enseignants alors que la situation est inversée chez les biatss.

Les populations titulaires et non titulaires ont un profil similaire en terme de parité, les hommes représentent ,dans les deux cas, environ 60% des effectifs.

Ce taux apparait légèrement supérieur au taux observé au niveau national.

Le déséquilibre hommes/femmes tend à s'estomper légèrement chez les titulaires puisqu'on passe d'un taux de féminisation de 38% en 2012 à 40% en 2014. Plus précisément, entre 2012 et 2014, la population enseignante titulaire a gagné deux enseignantes supplémentaires pendant qu'elle perdait 24 enseignants.



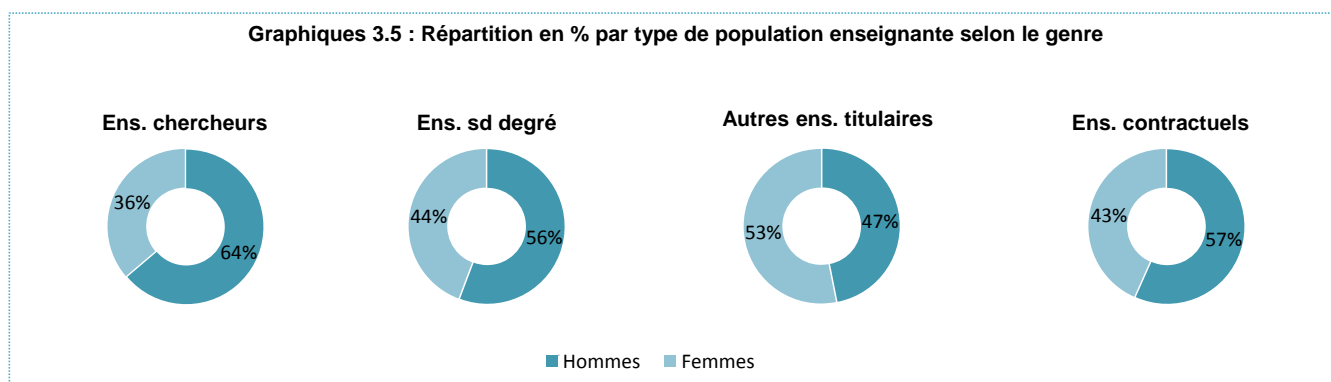
Les taux de féminisation varient fortement en fonction des corps enseignants.

Ce taux diminue au fur et à mesure que le niveau hiérarchique augmente pour, finalement, n'être qu'une minorité de femmes professeurs d'université (20%). A noter que ce phénomène se vérifie au niveau national.

C'est dans le groupe "autres enseignants titulaires" que l'équilibre est le plus favorable aux femmes avec 53% d'enseignantes, et plus particulièrement chez les professeurs des écoles puisque les femmes y représentent 58% du total.

Les enseignantes représentent 44% de la population second degré et ce taux s'est nettement amélioré entre 2012 et 2014 à la faveur des départs à la retraite puisqu'on est passé de 40% à 44% de femmes.

Au niveau des enseignants chercheurs, un peu plus d'un tiers sont des femmes, ce qui se situe dans la moyenne nationale. Néanmoins, la situation diffère entre les deux corps que constituent les enseignants chercheurs, à savoir les MCF et les PR. Les femmes MCF représentent 42% des MCF, ce taux est dans la moyenne nationale, et il tend à augmenter sur la période 2012-2014 (40% contre 42% en 2014) du fait des départs à la retraite constatés chez les hommes MCF. Ce taux est beaucoup plus faible chez les PR (20%) et il est en dessous de la moyenne nationale (24%). Entre 2012 et 2014, ce taux est resté stable mais en valeur absolue on constate que la population féminine n'a augmenté que d'un individu alors que la population masculine a gagné six agents.



## Chap 03 Les effectifs enseignants

### 3.5 Répartition des enseignants par disciplines

#### 3.5.1 Répartition des enseignants chercheurs par section CNU

Tableau 3.6 : Répartition des enseignants chercheurs par section CNU

N° section CNU	Libellé section CNU	Prof. des universités	Maîtres de conférences	Total général	Ecart par rapport à l'année dernière *
01	Drt. priv. sc. crim.	2	8	10	0
02	Drt. publ.	2	9	11	0
03	Hist. drt. & inst.		1	1	0
04	Sc. politique				-1
05	Sc. économiques	1	11	12	-1
06	Sc. de gestion	1	4	5	-1
07	Sc. du langage	3	4	7	-2
08	Lang. & litt. anc.		1	1	0
09	Lang. & litt. franc.	6	10	16	0
10	Litt. comparées	1	1	2	0
11	Lang. & litt. ang.	3	11	14	0
12	Lang. & litt. germ.		5	5	0
14	Lang. & litt. roman.	2	6	8	0
15	Lang. & Litt. autres	1	3	4	0
16	Psychologie	1	6	7	0
17	Philosophie	1	2	3	-1
18	Arts	1	6	7	1
19	Socio., démographie	4	5	9	0
21	His. & civ. : ancien	3	6	9	0
22	His. & civ. : cont.	7	10	17	0
23	Géo. phys. & autres	2	10	12	0
24	Amén. espace, urbain		1	1	1
25	Mathématiques	8	9	17	0
26	Maths. appliqués		10	10	0
27	Informatique	11	23	34	0
28	Mil. denses & matér.	2	5	7	0
30	Mil. dilués & optiq.	2		2	0
31	Chim. théo., phys.	2	6	8	-1
32	Chim. org. min. ind.	5	11	16	0
33	Chim. des matériaux	1	6	7	0
36	Terre solide		1	1	0
60	Mécan., génie mécan.	13	22	35	2
61	Génie informatique	3	11	14	0
62	Energ., génie procé.	1	3	4	0
63	Electronique	5	19	24	0
64	Biochimie, biologie	1	3	4	0
65	Biologie cellulaire	1	2	3	0
66	Physiologie	3	4	7	0
67	Biolog. pop. & écol.		2	2	0
68	Biolog. organismes		3	3	0
69	Neurosciences		3	3	0
70	Sc. de l'éducation	1	14	15	-3
71	Sc. info. communic.		5	5	0
72	Epis., his. sc. tec.		2	2	0
74	Sc. & tec. act. phy.	1	9	10	-1
85	Sc. phys-ch., autres	1		1	0
<b>Total général</b>		<b>102</b>	<b>293</b>	<b>395</b>	<b>-7</b>

\* Par rapport à l'année dernière, on constate que l'on perd 7 EC.

3.5.2 Répartition des enseignants par discipline second degré

Tableau 3.7 : Répartition des enseignants par discipline second degré

Code discipline	Libellé discipline	Professeurs des L.P.	Professeurs d'EPS	Professeurs certifiés	Professeurs agrégés	CPE	Total général	Ecart n-1
2001	AIDE CT	1					1	0
0421	ALLEMAND			1			1	0
0422	ANGLAIS	1		21	6		28	1
6500	ARTS APPLIQUES	1					1	0
1800	ARTS PLASTIQUES			2	5		7	0
7200	BIOTECHNOL	1					1	0
8040	BUREAUTIQ			1	1		2	0
8012	COMPT BURE	1					1	0
0080	DOCUMENTATION			4			4	0
0030	E.V.S.					1	1	0
8010	ECONOMIE GEST.	1		15	7		23	1
1700	EDUCAT. MUSICALE			6			6	0
1900	EDUCAT.PHYS.SPORT		11		8		19	2
5101	Electronique	1					1	0
5201	ELECTROTEC			1			1	0
0426	ESPAGNOL			5	3		8	0
5200	G.ELECTROT				1		1	0
4550	G.M.MAINT	1					1	0
3010	GEN CONSTR	1					1	0
3000	GENIE CIVIL			4	6		10	0
5100	GENIE ELECTRIQUE			2	3		5	0
4100	GENIE MECA.-MECAN.			2	3		5	0
1000	HISTOIRE-GEO.			6	7		13	-1
8030	INFORM. ET GEST.			1			1	0
0429	ITALIEN			1			1	0
0222	LET ANGL	1					1	0
0275	LET HG LET						0	-1
0201	LET. CLASSIQ.-GRAM.			2	1		3	0
0202	LETTRES MODERNES	1		11	4		16	0
1315	MATH SC PH	2		1			3	0
1300	MATHEMATIQUES			4	13		17	0
4201	MECA GENE				2		2	0
0100	Philosophie			4			4	0
1500	PHYSIQUE - CHIMIE			1	4		5	0
4200	PRODUCTIQ			1	4		5	-1
1100	SC. ECO. ET SOCIALES			1			1	0
7300	SC. TECH.MED.-SOC.			1			1	0
1600	SCIEN. VIE TERRE			1	7		8	0
1510	SCIEN.PHY.-PHY.APPLI			2	3		5	0
1400	TECHNOLOGIE			2			2	0
8013	VENTE						0	-1
8043	VENTE PLP	1					1	0
<b>Total général</b>		<b>14</b>	<b>11</b>	<b>103</b>	<b>88</b>	<b>1</b>	<b>217</b>	<b>0</b>

### 3.6 Synthèse par domaine de disciplines

En 2014, la moitié des enseignants chercheurs et second degré de l'Artois ont une discipline que l'on peut considérer comme relevant des "sciences dures". Cette proportion s'explique par le poids des laboratoires de recherche dans ces disciplines, sachant qu'au niveau des enseignements, les étudiants inscrits dans des filières scientifiques (sciences dures) représentent un tiers des effectifs totaux

Le domaine "Science" est le seul à gagner des enseignants sur la période d'observation (+6) contrairement au domaine disciplinaire Droit-Eco.

La baisse la plus forte est à relever chez les professeurs d'université en Droit-Eco (-5 enseignants, -45%) qui font face à des difficultés récurrentes de recrutement et chez les enseignants second degré en SHS (-14 enseignants, -13%) suite à plusieurs départs à la retraite.

**Tableau 3.8 : Evolution du nombre d'EC et sd degré par domaine de disciplines**

Domaines	Corps	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Evolution 2012-2014
Droit-Eco	Professeurs des universités	11	7	6	-45%
	Maitres de conférences	34	35	33	-3%
	Enseignants second degré	26	26	26	0%
<b>Total Droit-Eco</b>		<b>71</b>	<b>68</b>	<b>65</b>	<b>-8%</b>
Sc. humaines et sociales	Professeurs des universités	32	35	36	13%
	Maitres de conférences	116	113	108	-7%
	Enseignants second degré	109	96	95	-13%
<b>Total Sc. humaines et sociales</b>		<b>257</b>	<b>244</b>	<b>239</b>	<b>-7%</b>
Sciences	Professeurs des universités	52	57	60	15%
	Maitres de conférences	155	155	152	-2%
	Enseignants second degré	95	95	96	1%
<b>Total Sciences</b>		<b>302</b>	<b>307</b>	<b>308</b>	<b>2%</b>
<b>Total général</b>		<b>630</b>	<b>619</b>	<b>612</b>	<b>-3%</b>

### 3.7 Eloignement géographique des personnels enseignants titulaires

Les distances sont calculés entre l'adresse personnelle et administrative saisies dans Harpège, le calcul kilométrique s'est effectué par le biais d'un outil cartographique en ligne.

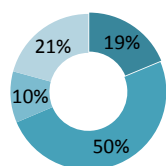
Les personnels Artois, titulaires ou non, résident dans leur très grande majorité à proximité du lieu de travail, en effet, environ 75% habitent à moins de 50 km de leur lieu de travail.

Environ un titulaire sur cinq et un contractuel sur trois effectuent moins de cinq kilomètres pour se rendre au travail.

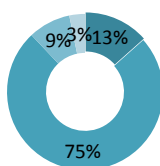
A noter que les enseignants chercheurs ont une particularité, 20% effectuent un trajet supérieur à 100 kilomètres pour se rendre au travail.

**Graphiques 3.6 : Répartition en % par type de population enseignante selon le genre**

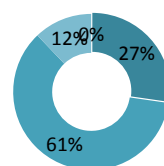
**Ens. chercheurs**



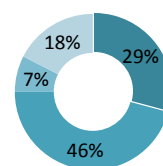
**Ens. sd degré**



**Autres ens. titulaires**



**Ens. contractuels**



■ moins de 5 km    ■ De 5 à 50 km    ■ De 51 à 100 km    ■ Sup à 100 km

3.8 Démographie des personnels enseignants

Tableau 3.9 : Evolution de l'âge moyen des enseignants titulaires

Enseignants titulaires	janv.-12	janv.-13	janv.-14
Hommes	47,2	47,6	48,0
Femmes	45,8	46,1	46,6
<b>Moyenne</b>	<b>46,7</b>	<b>47,0</b>	<b>47,4</b>

Tableau 3.10 : Evolution de l'âge moyen des enseignants contractuels

Enseignants contractuels	janv.-12	janv.-13	janv.-14
Hommes	31,9	32,1	32,6
Femmes	29,5	31,5	30,5
<b>Moyenne</b>	<b>30,9</b>	<b>31,8</b>	<b>31,7</b>

Globalement, l'âge moyen des personnels enseignants titulaires est de 47,4 ans, il est naturellement supérieur à celui des contractuels.

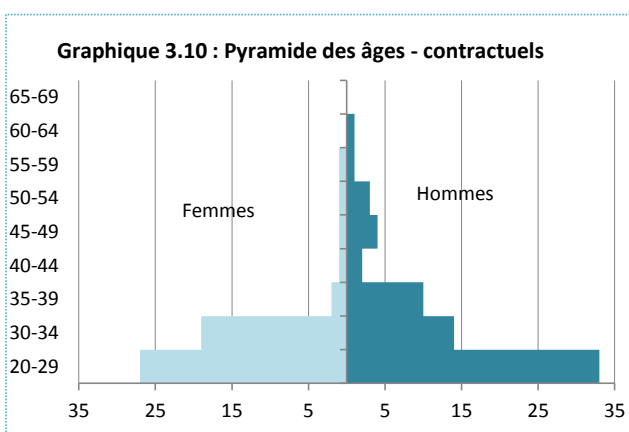
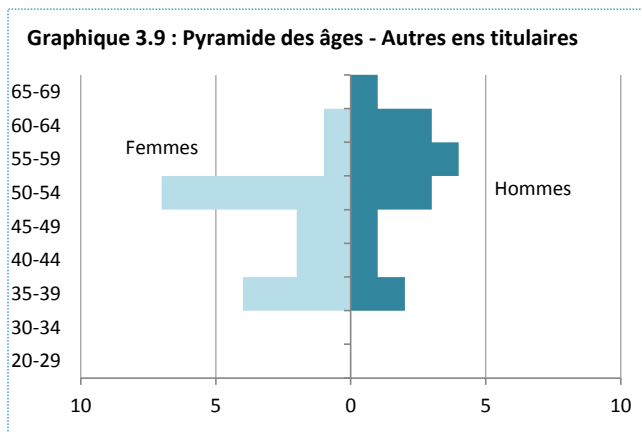
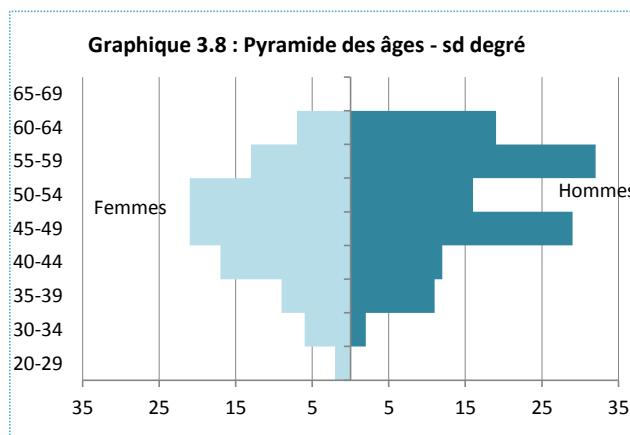
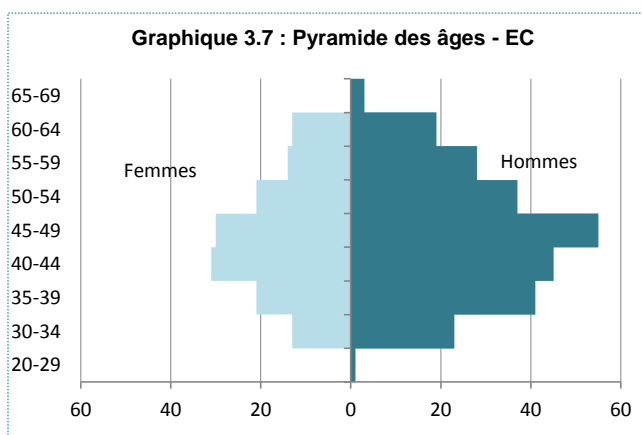
Les femmes ont en moyenne une année de moins que les hommes.

L'âge moyen des enseignants est en progression continue chez les enseignants titulaires. Il correspond aux moyennes constatées au niveau national (source MESR 2013).

Néanmoins, les enseignants chercheurs restent relativement jeunes, en tenant compte de leurs spécificités (études longues), les plus de 60 ans représentent moins de 8% des effectifs et les moins de 40 ans un quart des effectifs.

A l'inverse, dans la population des second degré, les plus de 60 ans représentent 12% des effectifs et les moins de 40 ans 14%.

Les autres enseignants titulaires ont pour spécificités que deux enseignants sur trois a plus de 50 ans.





## Chap 03 Les effectifs enseignants

### 3.9 Promotions des enseignants

Les personnels enseignants peuvent bénéficier de promotions par le biais de l'avancement d'échelon, de l'avancement de grade et de corps.

**L'avancement d'échelon** concerne l'ensemble des agents de la fonction publique, c'est le passage d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur à l'intérieur d'un même grade. Il dépend à la fois de l'ancienneté et de la valeur professionnelle du fonctionnaire.

En ce qui concerne les autres types d'avancement, une distinction est à opérer entre les enseignants second degré et les enseignants chercheurs.

**L'avancement de grade** passe par une procédure au niveau académique pour les professeurs certifiés et assimilés (elle est arrêtée par le recteur après avis de la commission administrative paritaire académique) et nationale pour les professeurs agrégés (elle est arrêtée par le ministre après avis de la commission académique paritaire nationale).

Pour les enseignants chercheurs, il s'effectue au choix suivant trois voies. Soit en passant par le CNU qui dispose au niveau national d'un contingent d'avancements de grade. Soit en passant par l'université qui dispose d'un certain nombre de possibilités d'avancement de grade. Le Président de l'université les attribue aux agents remplissant les conditions réglementaires après avis du CA réuni en formation restreinte. Soit par la voie d'avancement dite « spécifique » : elle est réservée aux enseignants-chercheurs assurant certaines fonctions (Présidents d'Université...).

**L'avancement de corps** se fait pour les enseignants du second degré et assimilés par concours et pour les enseignants chercheurs, cela passe par le recrutement sur titres et travaux par le comité de sélection compétent de l'université concernée. Les décisions sont ensuite validées par le CA restreint.

Dans le tableau ci-dessous, il sera question de l'**avancement de grade** et **des changements corps**.

Les promotions de grade sont stables d'une année sur l'autre.

Au niveau des changements de corps, huit maîtres de conférences sont devenus professeurs des universités par voie de concours et une enseignante second degré est passée maître de conférences.

Tableau 3.11 : Les promotions de grade et changements de corps des enseignants

Types	Promotions de grade		changements de corps	
	2012	2013	2012	2013
Professeurs des universités	11	12		
Maitres de conférences	12	10		8
Enseignants du sd degré	9	11		1
Autres enseignants titulaires	1			
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>9</b>

### 3.10 Emplois mis au concours

Les emplois mis au concours sont en baisse entre 2012-2014, leur nombre est divisé par deux.

Cette baisse s'explique par le fait que l'année 2012 avait été exceptionnel d'un point de vue du recrutement. En effet, suite au passage aux RCE en 2011, l'université d'Artois avait décidé, par précaution, de "geler" les emplois mis au concours sur l'année 2011. L'année 2012 regroupe la campagne d'emploi 2011 (suspendue) et celle de 2012.

Tableau 3.12 : Les emplois mis au concours entre 2012 et 2014

Types	Année 2012	Année 2013	Année 2014
Professeurs des universités	9	9	5
Maitres de conférences	12	7	12
Enseignants du sd degré	11	8	
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>24</b>	<b>17</b>

### 3.11 Motifs d'entrée et de sortie des enseignants au cours de l'année 2013

Les entrées sont constatées au cours de l'année 2013.

On comptabilise 53 entrées, principalement pour les motifs suivants : concours et affectations provisoires.

Les affectations provisoires regroupent des enseignants du premier et second degré. Ils sont affectés généralement en temps partagé dans le supérieur, cette affectation est valable un an et elle est renouvelable après accord du recteur et du président de l'université.

Les entrées sur concours sont en augmentation par rapport à l'année dernière.

**Tableau 3.13 : Les motifs d'entrée des enseignants au cours de l'année 2013**

Corps des enseignants		Affec provisoire	Concours	Détachement	Mutation	Total
Enseignants chercheurs	Maitres de conférences		7			7
	Professeurs des univ.		9			9
Total Enseignants chercheurs			16			16
Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	Professeurs agrégés	1	2	1		4
	Professeurs certifiés	5	7			12
	Professeurs des L.P.	3	2			5
Total Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré		9	11	1		21
Enseignants premier degré		16				16
Total Autres ens. titulaires		16				16
<b>Total</b>		<b>25</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>53</b>

Les sorties sont constatées au cours de l'année 2013.

On comptabilise 75 sorties, principalement pour les motifs suivants : affectations provisoires, retraites et concours.

Les départs effectifs à la retraite sont stables par rapport à l'année dernière mais la répartition de ces départs entre les différents corps enseignants est différente. Dans le tableau, ci dessous, on constate que ce sont les enseignants chercheurs qui sont les plus nombreux à être partis en retraite contrairement à l'année précédente où les enseignants du second degré représentés 80% des départs.

A noter que les huit départs constatés chez les maitres de conférences au titre des concours l'ont été pour des postes de

**Tableau 3.14 : Les motifs de sorties des enseignants au cours de l'année 2013**

Corps des enseignants		Affec provisoire	Concours	Détachement	Disponibilité	Mutation	Retraite	Total
Enseignants chercheurs	Maitres de conférences		8	4	3	2	7	24
	Professeurs des univ.			1	1	3	3	8
Total Enseignants chercheurs			8	5	4	5	10	32
Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	Professeurs agrégés	3	1		2		3	9
	Professeurs certifiés	2	1		2		3	8
	Professeurs d'EPS	1						1
	Professeurs des L.P.	2					2	4
Total Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré		8	2		4		8	22
Enseignants premier degré		19		1			1	21
Total Autres ens. titulaires		19		1			1	21
<b>Total</b>		<b>27</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>19</b>	<b>75</b>

## Chap 03 Les effectifs enseignants

### 3.12 Les enseignants invités et visting professors

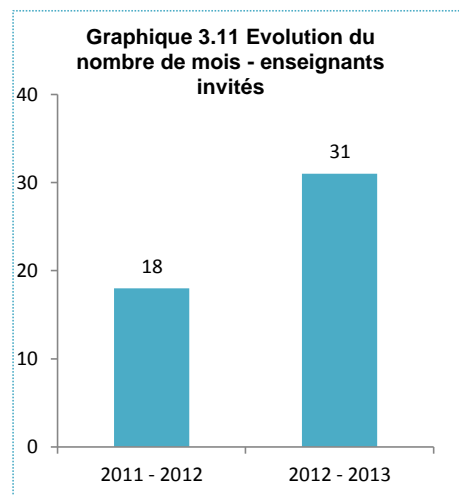
**Les enseignants invités** sont des enseignants ou chercheurs travaillant dans un établissement d'enseignement à l'étranger, nommés pour une durée minimale d'un mois et maximale d'un an par le Président de l'Université après avis du Conseil Scientifique et du Conseil d'Administration.

De même, le statut de "**visiting professor**" permet d'accueillir un chercheur de l'étranger pour des séjours plus courts, une semaine en règle générale.

Tableau 3.15 : Les enseignants invités durant l'année 2012-2013

Sections CNU	Nbre de personnes	Durée en mois
Eco-Droit	2	2
Sc humaines et sociales	2	11
Sciences	17	18
<b>Total général</b>	<b>21</b>	<b>31</b>

\* Dans le tableau, ci-dessus, l'enseignant invité sur deux périodes distinctes n'est comptabilisé qu'une seule fois.



Carte 3.3 : Enseignants invités en 2012-2013 par continent d'origine

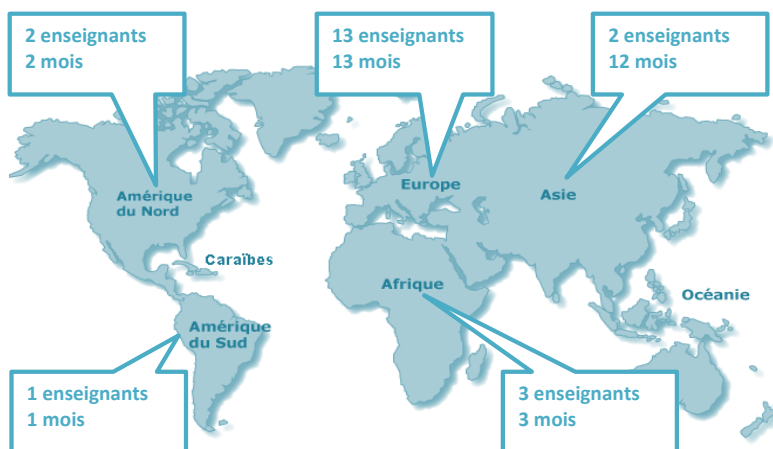


Tableau 3.16 : Visiting professor durant l'année 2013

Domaines de recherche (labos)	Nbre de personnes	Durée en jours
Eco-Droit	2	11
Sc humaines et sociales	3	22
Sciences	11	66
<b>Total général</b>	<b>16</b>	<b>99</b>

### 3.13 Absences et congés des personnels enseignants

En 2012-2013, 103 personnels enseignants ont bénéficié d'un congé (certains peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils ont bénéficié d'au moins deux types de congés différents) dont 11 contractuels (11%). Les titulaires en congé ordinaire de maladie étaient les plus nombreux, 78 personnes qui ont représenté l'équivalent de 1 575 jours d'arrêt contre 8 contractuels pour un total de 180 jours d'arrêt. Ces chiffres sont en baisse par rapport à l'année dernière (-20% de jours de congé maladie).

Les autres congés concernaient peu de personnels, mais le nombre de jours d'arrêt était souvent conséquent, jusqu'à 180 jours en moyenne par personnel enseignant en congé longue maladie.

#### 3.13.1 Congé maladie ordinaire

Tableau 3.1 : Les congés maladie ordinaire en 2011-2012 et 2012-2013

Filières	2011 - 2012			2012 - 2013		
	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné
Enseignants Chercheurs	43	1159	27,0	38	751	19,8
Enseignant du 2nd degré	48	511	10,6	28	670	23,9
Autres ens titulaires	4	23	5,8	12	154	12,8
Contractuels	14	511	36,5	8	180	22,5
<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>2204</b>	<b>20,2</b>	<b>86</b>	<b>1755</b>	<b>20,4</b>

#### 3.13.2 Congé longue maladie

Tableau 3.1 : Les congés longue maladie en 2011-2012 et 2012-2013

Filières	2011 - 2012			2012 - 2013		
	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné
Enseignants Chercheurs	1	168	168,0	2	351	175,5
Enseignant du 2nd degré	1	367	367,0	5	909	181,8
Autres ens titulaires	1	10	10,0			
Contractuels						
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>545</b>	<b>181,7</b>	<b>7</b>	<b>1260</b>	<b>180,0</b>

#### 3.13.3 Congé longue durée

Tableau 3.1 : Les congés longue durée en 2011-2012 et 2012-2013

Filières	2011 - 2012			2012 - 2013		
	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné
Enseignants Chercheurs						
Enseignant du 2nd degré						
Autres ens titulaires						
Contractuels						
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	

## Chap 03 Les effectifs enseignants

### 3.13 Absences et congés des personnels enseignants

#### 3.13.4 Congé maternité et paternité

Tableau 3.1 : Les congés maternité en 2011-2012 et 2012-2013

Filières	2011 - 2012			2012 - 2013		
	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné
Enseignants Chercheurs	11	1259	114,5	7	639	91,3
Enseignant du 2nd degré	3	308	102,7	1	64	64,0
Autres ens titulaires						
Contractuels	4	259	64,8	3	248	82,7
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>1826</b>	<b>101,4</b>	<b>11</b>	<b>951</b>	<b>86,5</b>

Tableau 3.1 : Les congés paternité en 2011-2012 et 2012-2013

Filières	2011 - 2012			2012 - 2013		
	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné
Enseignants Chercheurs	6	66	11,0	3	33	11,0
Enseignant du 2nd degré	3	33	11,0	1	11	11,0
Autres ens titulaires						
Contractuels	1	18	18,0	1	11	11,0
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>117</b>	<b>11,7</b>	<b>5</b>	<b>55</b>	<b>11,0</b>

#### 3.13.6 Temps partiel thérapeutique

Tableau 3.1 : Le temps partiel thérapeutique en 2011-2012 et 2012-2013

Filières	2011 - 2012			2012 - 2013		
	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné
Enseignants Chercheurs				1	90	90,0
Enseignant du 2nd degré				1	345	345,0
Autres ens titulaires	1	274	274,0			
Contractuels						
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>274</b>	<b>274,0</b>	<b>2</b>	<b>435</b>	<b>217,5</b>

#### 3.13.7 Accident de service / trajet

Tableau 3.1 : Les accidents de service et de trajet en 2012 et 2013

Filières	2012			2013		
	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné	Nbre agents	Nbre de jours	Nbre de jours moyen par agent concerné
Enseignants Chercheurs	2	33	16,5	5	83	16,6
Enseignant du 2nd degré	3	0	0,0	8	35	4,4
Autres ens titulaires						
Contractuels	1		0,0			
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>33</b>	<b>5,5</b>	<b>13</b>	<b>118</b>	<b>9,1</b>

# Chapitre 04

## Les rémunérations

### 4.1 Notions générales

La rémunération des fonctionnaires est définie par l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983, qui dispose que « les fonctionnaires ont droit après service fait à une rémunération comprenant le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire ». Le mode de liquidation du traitement et ses compléments est précisé par le décret du 24 octobre 1985, relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat et des personnels des collectivités territoriales. En application de l'art 20 précité, le montant du traitement est fixé » en fonction du grade de l'agent et de l'échelon auquel il est parvenu ou de l'emploi auquel il a été nommé.

La rémunération individuelle du fonctionnaire est déterminée par son appartenance à un corps (ex. : Professeurs des Universités). Suivant le grade de l'agent dans ce corps, un échelon, auquel est associé un indice brut, définit de manière précise sa position sur l'échelle ou grille indiciaire commune à tous les fonctionnaires.

A chaque **indice brut (indice classement)** correspond un **indice majoré ou INM (indice traitement)**.

Si l'indice brut demeure inchangé, l'indice majoré évolue lorsque des revalorisations en points d'indice sont accordées : mesures pour les bas salaires, points uniformes, mesures catégorielles.

#### Calcul du traitement brut annuel :

**Valeur du point** = 55,5635 € au 1<sup>er</sup> Juillet 2010

L'indice majoré 100 est qualifié d'**indice de base de la fonction publique** = 5 556,35 € bruts annuels

**Minimum de traitement (IM 309)** : 17169,12 € bruts annuels = 1 430,76 € brut mensuels

**Indemnité exceptionnelle** instituée par le décret n°2005-396 du 27/04/2005 publié au [JO du 29/04/2005](#). Une indemnité exceptionnelle de sommet de grade, non soumise à retenue pour pension civile ou militaire, est attribuée aux fonctionnaires civils régis par les lois du 11 janvier 1984, du 26 janvier 1984 et du 9 janvier 1986 susvisées, aux magistrats de l'ordre judiciaire et aux militaires à solde mensuelle, qui, au 31 décembre 2004, ont, depuis trois années au moins, atteint le dernier échelon d'un grade ou d'un emploi ouvrant droit à pension et perçu, pendant cette période, un traitement correspondant soit à un même indice, soit à un même chevron

**Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)** instituée par le Décret 2008-539 du 6 Juin 2008

La GIPA est attribuée aux agents de la fonction publique dont le Traitement Indiciaire Brut hors primes et indemnités a évolué moins vite que l'inflation sur une période de 4 ans. Cette garantie est soumise à certaines conditions liées notamment à un indice maximal, à la durée de présence dans le statut, à la quotité d'exercice...

#### Éléments positifs :

- **Traitement brut** (INM x valeur du point).
- **Primes** dont peut bénéficier un agent.
- **Indemnité de résidence** (entre 0 et 3 % du trait brut mens suivant les zones d'habitation ; IR min est celle de l'indice 313).
- **Supplément Familial de Traitement** (1 enfant = 2,29€ ; 2 enfants = 10,67€ + 3% du trait brut mens ; 3 enfants = 15,24€ + 8% du trait brut mens ; par enfant en plus = 4,57€ + 6% du trait brut mens ; tx plancher = INM 449 ; tx plafond = INM 717)
- **Indemnité mensuelle spéciale** (intégrée au salaire) et éventuellement des prestations familiales.

#### Éléments négatifs :

- **Retenue pour pension civile** (8,76% du traitement brut pour les seuls actifs depuis le 01/01/2013).
  - **CSG** (précomptée chaque mois et prélevée au taux de 7,5% sur le montant du traitement brut (TB), de l'indemnité de résidence (IR) et du supplément familial de traitement (SFT), ainsi que des primes, après déduction d'un abattement pour frais professionnels de 1.75 % de ce montant).
  - **CRDS** (précomptée chaque mois et prélevée au taux de 0,5 % sur le montant du TB, de l'IR et du SFT, ainsi que des primes, après déduction d'un abattement pour frais professionnels de 1.75% de ce montant).
  - **Contribution exceptionnelle de solidarité** (Le traitement mensuel net majoré de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement et des primes fait l'objet d'une contribution de solidarité au taux de 1 %).
- Depuis le 15 janvier 1998, sont exonérés les agents dont la rémunération mensuelle nette est inférieure au traitement mensuel brut afférent à l'indice brut 296.
- **Le régime de retraite additionnelle** sur les rémunérations accessoires des fonctionnaires donne lieu à une retenue à compter du 01/01/2005 au taux de 5%, sur les éléments de rémunération de toute nature perçus et non cotisés au titre de la couverture vieillesse (IR, SFT, primes ...), dans la limite de 20 % du TB indiciaire annuel. (Décret n° 2004-569 du 18 juin 2004)
- Éventuellement : cotisation mutuelle complémentaire.

#### Sources :

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/fp/remuneration/remuneration.htm>  
<http://idaf.plejade.education.fr/>

## Chap 04 Les rémunérations

### 4.2 Grille des salaires des titulaires et contractuels

Base de calcul du tableau :

Point INM = 55,5635 € au 1er Juillet 2010.

Barème 2013 mise à jour au 01/07/2013 (Taux en vigueur au 01/07/2013 ; source : <http://idaf.plejade.education.fr/>)

Tableau 4.1 : Grille des salaires en 2013

Statut	Cat.	Corps	Indices classement		Indices Traitement		Traitement annuel	
			Indice mini. brut	Indice maxi. brut	Indice mini. Majoré	Indice maxi. Majoré	Minimum brut	Maxi. brut
ATSS	A	Secrétaire général	801	1217	658	963	36 561 €	53 508 €
	A	CASU	529	985	453	798	25 170 €	44 340 €
	A	Attaché administration	379	966	349	783	19 392 €	43 506 €
	A	Infirmier	370	700	342	581	19 003 €	32 282 €
	B	Secrétaire administratif	306	612	314	562	17 447 €	31 227 €
	B	Assistant service social	350	675	327	562	18 169 €	31 227 €
	C	Adjoint administratif	297	479	309	416	17 169 €	23 114 €
BIB	A	Conservateurs	499	1500	430	1164	23 892 €	64 676 €
	A	Bibliothécaire	379	780	349	642	19 392 €	35 672 €
	B	Bibliothécaire assistant spécialisé	322	638	314	551	17 447 €	30 615 €
	C	Magasinier	297	479	309	416	17 169 €	23 114 €
ITRF	A	Ingénieur de recherche	473	1217	412	963	22 892 €	53 508 €
	A	Ingénieurs d'études	416	966	370	783	20 558 €	43 506 €
	A	Assistants ingénieurs	366	660	339	604	18 836 €	33 560 €
	B	Techniciens	306	612	314	562	17 447 €	31 227 €
	C	Adjoint technique	297	499	309	430	17 169 €	23 892 €
Enseign. Cherch.	Professeurs des universités		801	1725	658	1320	36 561 €	73 344 €
	Maîtres de conférences		530	1217	454	963	25 226 €	53 508 €
Second Degré	Professeurs agrégés		427	1217	379	963	21 059 €	53 508 €
	Professeur ENSAM				349	963	19 392 €	53 508 €
	PRCE, PLP, CPE		379	966	349	783	19 392 €	43 506 €
	Bi-admissibles à l'agrégation		406	841	366	688	20 336 €	38 228 €
1er Degré	Professeurs des Ecoles		379	966	349	783	19 392 €	43 506 €
	Instituteurs		368	613	341	515	18 947 €	28 615 €
Inspection	Insp. d'acad. ; IPR		701	1350	582	1058	32 338 €	58 786 €
	Inspecteurs de l'Education nationale		416	1217	370	963	20 558 €	53 508 €
Autres statuts	Professeur contractuel				321	782	17 836 €	43 451 €
	ATER temps complet		513		441			24 504 €
	ATER mi-temps		326		315			17 503 €
	Lecteurs		340		321			17 836 €
	Assist.de langues étrangères		267		302			16 780 €
	Contr. doctorant ss ens.						Montant brut :	1 685 €
	Contr. doctorant ac ens.						Montant brut :	2 025 €



4.3 Les primes des biatss en 2013

Tableau 4.2 : Tableau des primes des biatss titulaires en 2013

Catégories	Corps			Montant annuel moyen
	ITRF	ATSS	BU	
Cat A		CASU		13 260,0 €
	IGR HC	APAENES A1		8 675,0 €
		APAENES A2		8 300,0 €
	IGR 1	APAENES A3	CONS Chef	7 800,0 €
		APAENES A4		7 550,0 €
	IGR 2 - IGE HC	APAENES A5		7 475,0 €
		AAENES A1		6 412,5 €
		AAENES A2		6 150,0 €
		AAENES A3		5 800,0 €
		AAENES A4		6 525,0 €
		AAENES A5	CONS	5 572,5 €
	ASI	BIB	5 200,0 €	
	INF		4 794,4 €	
Cat B		SAENES CE B1		5 536,0 €
		SAENES CE B2		5 319,0 €
	TCH CE	SAENES CE B3	BIBAS CE	5 086,5 €
		SAENES CS B1		5 290,0 €
		SAENES CS B2		5 000,0 €
	TCH CS	SAENES CS B3	BIBAS CS	4 797,0 €
		SAENES CN B1		5 122,0 €
		SAENES CN B2		4 704,0 €
	TCH CN	SAENES CN B3 - ASSOC	BIBAS CN	4 501,5 €
Cat C	ATRF P1	ADJAENES P1	MAG P1	2 737,0 €
	ATRF P2	ADJAENES P2	MAG P2	2 700,2 €
	ATRF 1	ADJAENES A1	MAG 1	2 669,2 €
	ATRF 2	ADJAENES A2	MAG 2	2 582,9 €

Pour les attachés et les secrétaires qui bénéficient de la prime de fonctions et de résultats, les groupes de fonction sont fixés comme suit :

Tableau 4.3 : Exemples de fonctions

Groupes	Types de fonctions			
A1	Responsable grande direction	Responsable administratif ESPE		
A2	Responsable administratif IUT			
A3	Adjoint d'une grande direction	Responsable administratif site ESPE	Responsable administratif UFR hors siège	Responsable de service
A4	Responsable administratif petit site ESPE	Responsable administratif UFR - siège	Chef de bureau	
A5	Gestionnaire dans un service	Chargé de mission		
B1	Responsable administratif petit site ESPE	Responsable administratif UFR - siège		
B2	Responsable petit site ESPE	Responsable administratif SUAPS	Responsable scolarité UFR	
B3	Gestionnaire dans un service	Chargé de mission		

## Chap 04 Les rémunérations

### 4.4 Les primes des enseignants en 2013

Tableau 4.4 : Les primes fixées par la réglementation

Nature	Personnel concerné	Montants annuels
Indemnité de participation au Conseil National des Universités	Président de section	1 400 €
	Membres	1 000 € + indemnité d'acte
Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur, Prime d'Enseignement Supérieur	Enseignants	1 245 €

Tableau 4.5 : Les primes encadrées par la réglementation et fixées par les instances de l'université

Nature	Personnel concerné	Montants annuels
Primes de charges administratives (PCA)	Vice-Président	8 000 € et décharge (si demandée) complète de service
	Directeur d'U.F.R.	6 000 € et décharge (si demandée) maximale de 2/3 du service
	Chef de département	5 000,0 €
	Directeur du service commun SAOIP	5 000,0 €
	Directeur de service commun	3 000 à 5 000 €
	Chargé de mission désigné par le Président	2000 à 4000 €
	Délégation fonctionnelle (ASUA, C2i)	1000 à 4000 €
	Responsable pédagogique de site IUFM :	décharge selon les sites (96 h à 256 h)
Primes d'excellence scientifique	Prof. d'Univ. 1ère classe, classe except et assimilés	7 000,0 €
	Prof. d'Univ. 2ème classe et assimilés	5 500,0 €
	Autres Enseignants Chercheurs assimilés	4 000,0 €
	Membre senior en délégation auprès de l'IUF	10 000,0 €
	Membre junior en délégation auprès de l'IUF	6 000,0 €

#### 4.5 Masse salariale 2013

La masse salariale recouvre les dépenses des personnels de l'université d'Artois sur l'année 2013.

On distingue généralement deux types de masse salariale, la masse salariale sur plafond Etat et la masse salariale sur ressources propres.

**Tableau 4.2 : Répartition de la masse salariale sur l'année 2013**

	Eléments	Montants
Masse salariale sur dotation Etat	Rémunération principale des fonctionnaires	37 531 300,82 €
	Rémun. principale des contractuels	4 458 293,09 €
	Heures Complémentaires	3 638 931,50 €
	Vacations administratives	285 011,93 €
	Autres rémunérations accessoires	4 541,84 €
	Primes et indemnités	3 451 108,81 €
	<i>Total rémunérations</i>	<b>49 369 187,99 €</b>
	Cotisation Pension Civile	28 065 105,50 €
	Autres cotisations patronales	8 010 565,32 €
	Impôts sur rémunération	807 290,08 €
	<i>Total Cotisations patronales</i>	<b>36 882 960,90 €</b>
	Allocation de retour à l'emploi	315 566,05 €
Autres dépenses de personnels (prestations actions sociales, CLD, SFT...)	913 364,33 €	
<i>Total prestations</i>	<b>1 228 930,38 €</b>	
<b>Masse salariale sur dotation Etat</b>		<b>87 481 079,27 €</b>
Masse salariale sur ressources propres	Rémunération principale des fonctionnaires	131 714,09 €
	Rémun. principale des contractuels	1 229 926,90 €
	Heures Complémentaires	1 532 599,94 €
	Vacations administratives	90 833,79 €
	Autres rémunérations accessoires	92 885,69 €
	Primes et indemnités	19 926,84 €
	<i>Total rémunérations</i>	<b>3 097 887,25 €</b>
	Cotisation Pension Civile	98 091,91 €
	Autres cotisations patronales	565 516,48 €
	Impôts sur rémunération	31 534,09 €
	<i>Total Cotisations patronales</i>	<b>695 142,48 €</b>
	Allocation de retour à l'emploi	11 389,03 €
Autres dépenses de personnels (prestations actions sociales, CLD, SFT...)	24 916,46 €	
<i>Total prestations</i>	<b>36 305,49 €</b>	
<b>Masse salariale sur ressources propres</b>		<b>3 829 335,22 €</b>
<i>Total rémunérations</i>		52 467 075,24 €
<i>Total charges</i>		37 578 103,38 €
<i>Total prestations</i>		1 265 235,87 €
<b>Masse salariale totale</b>		<b>91 310 414,49 €</b>

# Chapitre 05

## Les relations professionnelles

### 5.1 La formation des personnels

Tous les personnels de l'université d'Artois, titulaires ou contractuels, ont accès à la formation permanente de l'établissement.

Les demandes de formation continue sont gérées par le bureau de la formation continue au sein de la direction des ressources humaines.

La politique volontariste de l'établissement dans le domaine de la formation continue se traduit par des dépenses et des heures (+90%) en formation continue qui sont en forte augmentation entre 2011 et 2013.

Pour l'année 2013, 8 690 heures de formation ont été réalisées pour plus de 919 stagiaires présents. En termes de coût, cela revient à 9,46 heures de formation et à 397 euros par présences en stage.

Les données de la formation continue proviennent du bureau de la formation continue pour l'année 2013.

#### 5.1.1 Evolution de la formation continue entre 2011 et 2013

Tableau 5.1 : Evolution du coût de la formation entre 2011 et 2013

	2011	2012	2013	Evolution
Coût formation 2012 hors rémunération des stagiaires	58 186 €	74 198 €	95 075 €	63%
Coût formation 2012 avec rémunération des stagiaires	169 980 €	249 131 €	364 834 €	115%

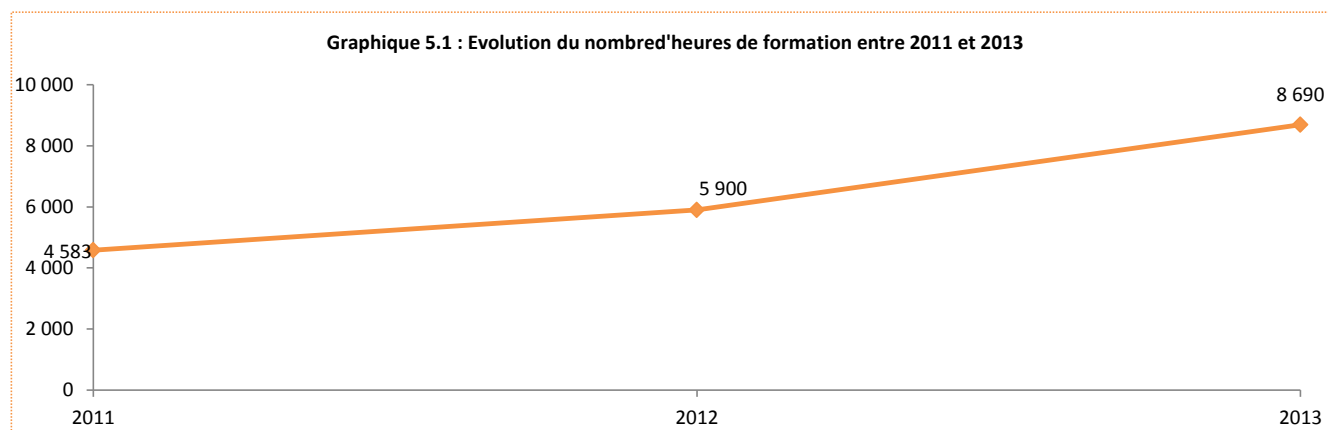


Tableau 5.2 : Evolution du coût et nombre d'heures moyen

	2012	2013
Coût moyen par stagiaire	379 €	397 €
Nombre d'heures de formation par stagiaire	9,0	9,5

## Chap 05 Les relations professionnelles

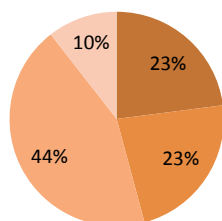
### 5.1.2 Caractéristiques des agents formés en 2013

Tableau 5.3 : Nombre de présences et d'agents formés en 2013

Population	Nombre de présences en stage *			Nombre d'agents formés		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	82	129	211	56	62	118
Catégorie B	41	169	210	27	81	108
Catégorie C	93	308	401	69	144	213
Enseignants	54	43	97	50	59	109
<b>Total général</b>	<b>270</b>	<b>649</b>	<b>919</b>	<b>202</b>	<b>346</b>	<b>548</b>

\* Un stagiaire (agent formé) peut être comptabilisé plusieurs fois (nombre de présences)

Graphique 5.2 : Présences en stage



Graphique 5.3 : Agents formés

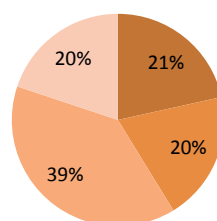
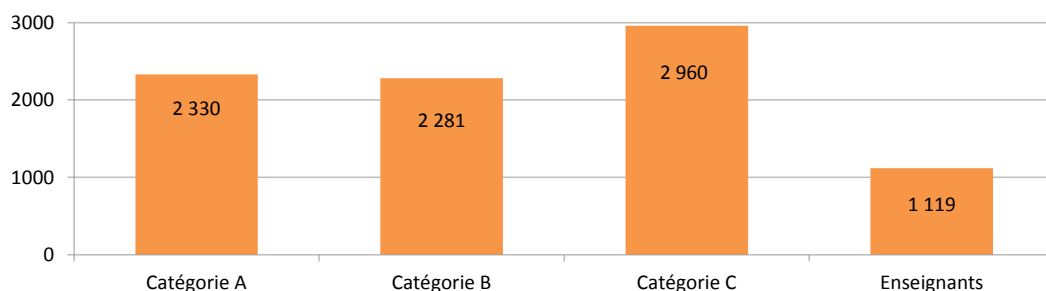


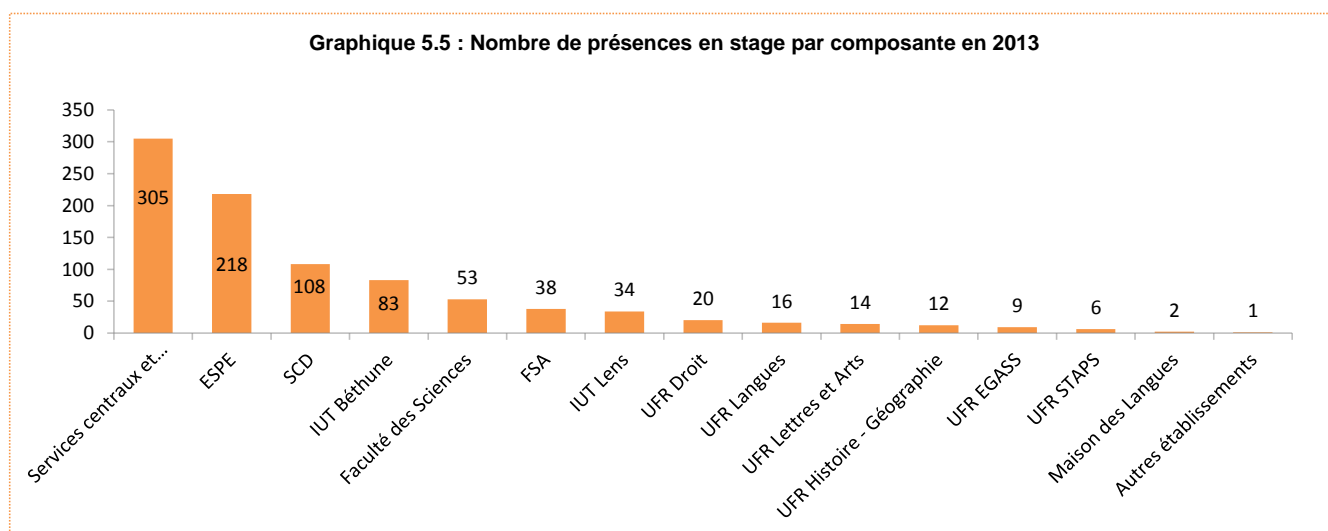
Tableau 5.4 : Nombre d'heures et de jours de formation en 2013

Population	Nombre d'heures de formation			Nombre de jours de formation		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	1002,5	1327,5	2330	167,1	221,3	388,3
Catégorie B	619	1661,75	2280,75	103,2	277,0	380,1
Catégorie C	1061,5	1898,75	2960,25	176,9	316,5	493,4
Enseignants	544,5	574,84	1119,34	90,8	95,8	186,6
<b>Total général</b>	<b>3227,5</b>	<b>5462,84</b>	<b>8690,34</b>	<b>537,9</b>	<b>910,5</b>	<b>1 448,4</b>

Graphique 5.4 : Nombre d'heures de formation en 2013



### 5.1.2 Caractéristiques des agents formés en 2013



### 5.1.3 Les domaines de formation

**Tableau 5.5 : La formation continue par domaines de formation en 2013**

Population	Présences	Heures	Dépenses	Rémunérations	Coût total
Informatique et Bureautique	171	1 845,63	15 971 €	60 102 €	76 073 €
Hygiène et Sécurité	174	1 834,14	22 088 €	46 373 €	68 461 €
Formation métiers	211	1 725,38	38 090 €	56 530 €	94 619 €
Concours, Carrière	235	1 659,35	10 402 €	58 686 €	69 087 €
Métiers de la Bibliothèque	81	724,95	0 €	26 799 €	26 799 €
Langues	37	520,42	4 824 €	10 770 €	15 594 €
Formations Générales	7	223,74	2 868 €	8 779 €	11 647 €
Pédagogie	3	156,72	832 €	1 722 €	2 554 €
<b>Total général</b>	<b>919</b>	<b>8 690,34</b>	<b>95 075 €</b>	<b>269 760 €</b>	<b>364 834 €</b>

## Chap 05 Les relations professionnelles

### 5.2 Action sociale de la direction des ressources humaines

L'action sociale en faveur des personnels incombe à l'Université d'Artois depuis le 1er janvier 2011, date de son passage aux Responsabilités et Compétences Elargies.

Le Bureau de l'Action Sociale de la Direction des Ressources Humaines a pour mission d'aider les personnels par le bénéfice de différentes actions mais également par une écoute et une aide personnalisée apportée par l'assistante sociale des personnels dans le respect de la personne, des règles de déontologie et de secret professionnel.

L'assistante sociale intervient dans plusieurs domaines :

- **Economiques** : difficultés financières, endettement (Aides EDF, factures loyer...)
- **Professionnel** : difficultés liées à l'environnement de travail (Mutation...)
- **Social** : difficultés liées à l'environnement social et familiale (Séparation, décès, dossier adm...)
- **Santé** : difficultés suite à un problème de santé (reconnaissance handicap, CLM, CLD...)
- **Information et orientation**

Les actions sociales peuvent être attribuées **aux personnels titulaires et contractuels** bénéficiant d'un contrat de plus de 6 mois aux mêmes conditions que celles accordées par les Inspections Académiques :

- **Prestations Interministérielles** (PIM) et **Prestations à l'Initiative de l'Université d'Artois** (ASIUA)

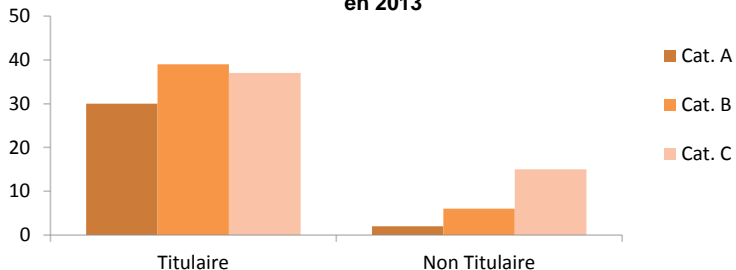
Elles sont accordées aux familles dont le quotient familial est inférieur à 12 400 € (année n-2).

- **Aides sociales à l'initiative de l'Université d'Artois**

Elles sont soumises à l'évaluation sociale. Ces aides nécessitent l'intervention de l'assistante sociale des personnels et sont attribuées sur examen de dossier par la Commission d'Action Sociale. Elles s'adressent à des personnels présentant des difficultés sociales particulières.

#### 5.2.1 Caractéristiques des personnels reçus en 2013

Graphique 5.6 : Nombre de personnes reçues par catégories en 2013

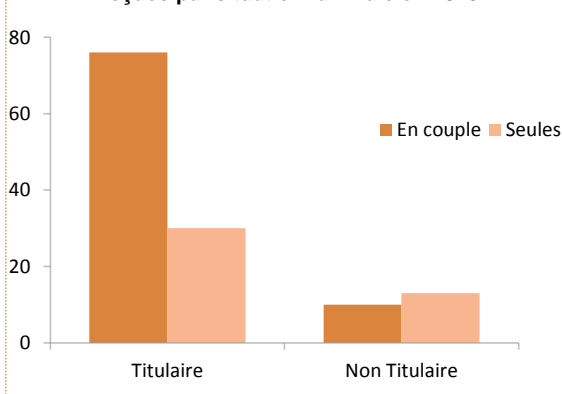


Au cours de l'année 2013, 129 personnels ont été reçus par l'assistante sociale.

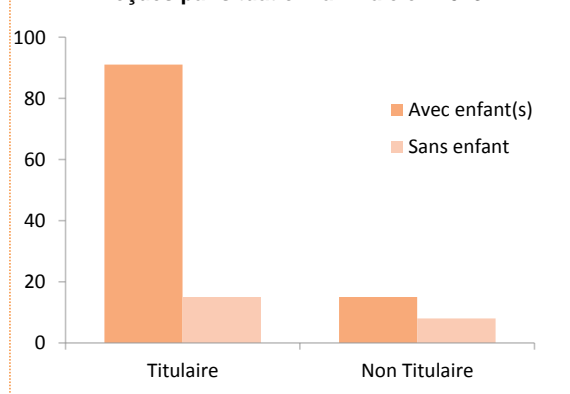
Parmi les personnels reçus, 82 % d'entre eux sont des titulaires, le plus souvent en couple (72%) avec des enfants.

Indépendamment du statut (titulaire ou contractuel), les personnels de catégorie C sont légèrement plus nombreux à faire appel à l'assistante sociale (40 % des personnels reçus).

Graphique 5.7 : Nombre de personnes reçues par situation familiale en 2013



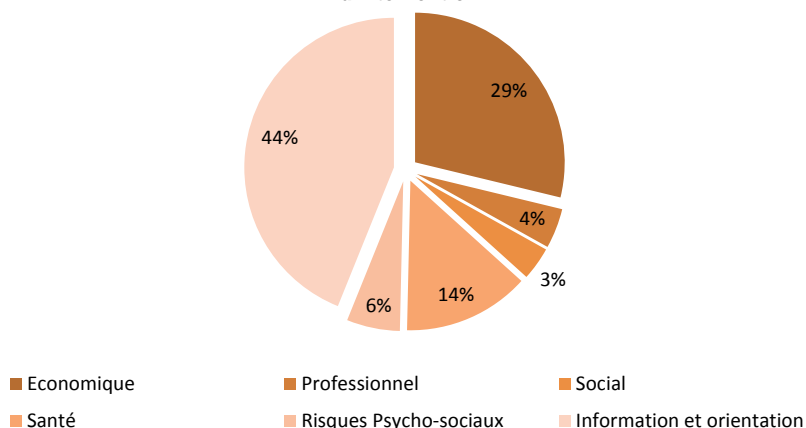
Graphique 5.8 : Nombre de personnes reçues par situation familiale en 2013





### 5.2.2 Typologie des demandes et coût

**Graphique 5.9 : Demandes des personnels par domaine d'intervention**



Les 129 personnels reçus par l'assistante sociale se sont traduits par 278 demandes.

Parmi ces demandes, 44% peuvent être considérées comme des demandes d'information et d'orientation. Les autres demandes ont fait l'objet d'un accompagnement plus soutenu de l'assistante sociale.

Le service est principalement sollicité pour des questions d'ordre économique et de santé, représentant à elles-deux 42 % du total des demandes.

**Tableau 5.6 : Coût des prestations en 2013 (hors CLD)**

			Nbre de bénéficiaires	Montant versé
PIM	Sous condition de ressources	Maisons familiales ou gites ruraux agréés	4	307,3 €
		Centre de loisirs avec hébergement	7	942,2 €
		Centre de loisirs sans hébergement	33	4 529,1 €
		Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	1	21,8 €
	Sans condition de ressources	Allocation aux parents enfants handicapés	3	5 598,4 €
Prestation repas		-	7 557,9 €	
ASIUA (Action Sociale à l'Initiation de l'Université d'Artois)	Aide aux études supérieures	25	20 000,0 €	
	Participation forfaitaire aux vacances familiales	31	9 650,4 €	
	Participation forfaitaire aux séjours d'enfants	10	1 320,0 €	
	Aide à l'installation	1	1 500,0 €	
Cartes alimentaires		-	400,0 €	
Secours et prêts		-	11 540 €	
<b>TOTAL</b>			<b>115</b>	<b>51 827,0 €</b>

# Définitions et sigles

### Agents

Les emplois dont dispose l'Université permettent de recruter et de rémunérer des agents.

On distingue parmi ceux-ci :

- les fonctionnaires, biatss et enseignants, répartis entre différents corps
- les agents non-titulaires biatss et enseignants.

### CATEGORIES

Tous les agents de l'Etat et les emplois publics sont classés en 3 catégories hiérarchiques, désignées par les lettres A, B, C :

A : Les enseignants. Les biatss qui exercent des fonctions d'étude, d'encadrement, de conception et de direction, le recrutement se fait au niveau Licence

B : Les biatss qui exercent des fonctions d'application et de mise en œuvre de procédures, le recrutement se fait au niveau Baccalauréat

C : Cette catégorie regroupe les biatss qui exercent des fonctions d'exécution nécessitant pour certains métiers, des qualifications professionnelles spécialisées de type BEP/CAP, le recrutement peut sans faire sans diplôme.

### CORPS

Ensemble groupant les fonctionnaires soumis au même statut et ayant vocation aux mêmes grades. Suivant le niveau de recrutement, les corps sont classés en catégories A, B ou C.

### ETP = Equivalent Temps Plein

La notion d'ETP représente pour chaque agent la comptabilisation de sa quotité de temps de travail : un agent travaillant à temps complet est comptabilisé pour 1 ETP, un agent travaillant à mi-temps est comptabilisé pour 0,5 ETP. Cette unité de compte est utilisée notamment dans le Contrôle National des Emplois pour dénombrer les emplois selon le temps de travail (quotité physique) ou la quotité de rémunération (quotité financière) des personnes, ramenés à 100%.

### GRADE

Subdivision du corps. La hiérarchie des grades au sein du corps est fixée par les statuts.

<b>Sigles</b>	<b>Définitions</b>
AAENES/APAENES	Attaché (Principal) d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
AFA	Affectation provisoire Annuelle
ASI	Assistant Ingénieur (Statut RF)
ATSS	Personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé
ATER	Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche
BIATSS	Bibliothèques Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé. (Statut des personnels de)
BIB	Bibliothèques (Statut des personnels de)
CA	Conseil d'Administration
CAE	Contrat d'Aide à l'Emploi
CASU	Conseiller d'Administration Scolaire et Universitaire
CCP	Commission Consultative Paritaire
CEVU	Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire
CLD	Congé Longue Durée
CLM	Congé Longue Maladie
CNU	Conseil National des Universités
CPE	Commission Paritaire d'Etablissement ou Conseiller Principal d'Education...
CS	Conseil Scientifique
CTP	Comité Technique Paritaire
CUI	Contrat Unique d'Insertion
EMF	Enseignant Maître Formateur (concerne surtout le 1er degré)
EPSCP	Etablissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel
ETP	Equivalent Temps Plein
IA	Inspection Académique
IEN	Inspecteur de l'Éducation Nationale
IFTS	Indemnité Forfaitaire de Travail Supplémentaire
IGE	Ingénieur d'Etudes (Statut RF)
IGR	Ingénieur de Recherches (Statut RF)
INM	Indice Nouveau Majoré
IPR-IA	Inspecteur Pédagogique Régional -Inspecteur d'Académie
ITRF	Ingénieurs et Techniciens de Recherche & Formation
JO	Journal Officiel
MCF	Maître de Conférences
NBI	Nouvelle Bonification Indiciaire
PCA	Prime de Charges Administratives
PE	Professeur des Écoles
PEDR	Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche
PEMF	Professeur des Ecoles Maître Formateur (1er degré)
PEPS	Professeur d'Education Physique et Sportive
PES	Prime d'enseignement Supérieur
PLP	Professeur de Lycée Professionnel
PPRS	Prime de Participation à la Recherche Scientifique
PR	Professeur des universités
PRAG	Professeur agrégé
PRCE	Professeur certifié
PRES	Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur
PRP	Prime de Responsabilités Pédagogiques
R&F	Recherche et Formation, aussi : ITRF, ITARF
RDS	Remboursement de la Dette Sociale
SAENES	Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
SGEPES	Secrétaire Général d'Etablissement Public d'Enseignement Supérieur
TOS	Techniciens, Ouvriers et de Service